



Le Bermigeois

JOURNAL DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Avril 2021



Calendrier	2
Procès-verbal	3
Info-Municipale	8
Chronique de l'inspecteur	12
Offre d'emploi	13
Info camps de jour	14
OTJ St-Bernard	15
Bibliothèque	17
FADOQ	18
INFO-MADA	19
La famille nous tient à cœur	21
Maison des jeunes	22
Régie des déchets	24
MRC des Maskoutains	26
Prévention incendie	28
Sûreté du Québec	29
Préparation aux urgences	30
Chronique horticole	31
Cercle des fermières	31
SARCA	32
Cohabitation en zone agricole	33
Diminuer les rejets dans l'eau	34
Nos annonceurs	35
Services à la communauté	42



Calendrier Avril - Mai 2021

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
11 10h30: Messe à l'église de St-Bernard	12	13	14 	15 9h-16h30: Bibliothèque 18h30-20h: Bibliothèque 	16	17
18 SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 47 ^e 18 au 24 avril 2021 	19 Semaine nationale du don d'organes et de tissus 	20	21 	22 9h-16h30: Bibliothèque 18h30-20h: Bibliothèque  Jour de la Terre 	23  JOURNÉE MONDIALE DU LIVRE D'AVTEUR	24 TOU GO Course et marche animée de 5 km 
25	26	27	28 	29 9h-16h30: Bibliothèque 18h30-20h: Bibliothèque 	30  TAXES	1 ^{er} mai TOU GO Marche et exercices musicaux 
2 Semaine de la santé mentale 3 au 9 mai 2021 	3 20 h: Séance du conseil (peut être à huis clos) 	4	5  DÉCHETS ENCOMBRANTS	6 9h-16h30: Bibliothèque 18h30-20h: Bibliothèque 	7	8 TOU GO Yoga 
9 10h30: Messe à l'église de St-Bernard Bonne fête des Mères ! 	10 Semaine québécoise des familles 10 au 16 mai 2021 quebecfamilles.org 	11	12 	13 9h-16h30: Bibliothèque 18h30-20h: Bibliothèque 	14	15 TOU GO Autodéfense en famille 
16	17	18	19 	20 9h-16h30: Bibliothèque 18h30-20h: Bibliothèque 	21	22



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE
RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)
Séance ordinaire du mardi 6 avril 2021 à 20 h 00 à huis clos

Étaient présents : Mme Francine Morin, maire, et les membres du conseil, M. Mario Jussaume, M. Jean-Paul Chandonnet, Mme Isabelle Hébert, Mme Emmanuelle Bagg et M. Guy Robert. Mme Vanessa Lemoine, conseillère, était absente. Les membres présents formaient le quorum

Présentation et dépôt des états financiers 2020 préparés par la firme Hébert et Marsolais

Le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 a été déposé.

Madame Barbara Côté, comptable agréée de la firme Hébert et Marsolais a présenté les états financiers 2020 au conseil municipal avant la séance.

Revenus 2020	1 599 005 \$
Dépenses 2020	(1 560 200)\$
Activités d'investissement	(10 482)\$
Amortissement des immobilisations	245 890 \$
Remboursement de la dette	(53 948)\$
Affectations aux activités d'investissement	(1 038)\$
Affectation de l'excédent accumulé	23 838 \$
Coût du terrain vendu	90 620 \$
Excédent de fonctionnement de 2020	333 685 \$
Excédent accumulé au 31 décembre 2019	482 835 \$
Affectations en investissement de 2020	(4 174)\$
Affectation pour le fonctionnement de 2020	(17 201)\$
Excédent de fonctionnement de 2020	333 685 \$
Montant affecté au budget 2020 remis au surplus	5 550 \$
Montant affecté au budget 2021	(95 518)\$
Excédent accumulé au 31 décembre 2020	705 177 \$

Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires

La balance de vérification et le rapport financier en date du 31 mars 2021 ont été déposés au conseil.

État des résultats du mois de mars 2021

REVENUS

Dépôts	228 318,19 \$
Transfert à l'épargne à terme	60 000,00 \$
Revenu d'intérêt	169,92 \$
Total des revenus	288 488,11 \$

DÉPENSES

Déboursés	(53 064,89 \$)
Chèque en circulation en février no 15633 annulé	(663,57 \$)
Prélèvements	(24 191,66 \$)
Salaires	(16 549,56 \$)
Placement à l'épargne à terme	(110 000,00 \$)

Assurance collective	(1 541,74 \$)
Remboursement de la dette à long terme	(6 292,30 \$)
Frais de caisse et arrêt de paiement	(47,00 \$)
Total des dépenses	(211 023,58 \$)

État des comptes au 31 mars 2021

Solde au compte fonds d'administration	127 630,31 \$
Part de qualification	5,00 \$
Épargne à terme - Fonds d'administration	475 000,00 \$
Épargne à terme - Fonds de roulement	85 000,00 \$
Grand total	687 635,31 \$

Remboursement de la dette au 31 mars 2021

Solde des emprunts 1 et 2 - réseau d'égout	1 602 700,00 \$
Remboursement du capital	(-) \$
Solde de l'emprunt no 1 et 2	1 602 700,00 \$

Sur la proposition de Guy Robert

Appuyée par Emmanuelle Bagg

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier du mois de mars 2021 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au mois de mars 2021 tel que soumis pour un montant total de 102 825,07 \$;

D'AUTORISER les transferts budgétaires selon la liste déposée.

La balance de vérification a été déposée pour information.

Rapport annuel de l'An 9 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE PRENDRE acte du rapport annuel (action de l'An 9) pour l'exercice du 15 février 2020 au 15 février 2021 transmis par la Municipalité de Saint-Jude et ;

DE PRENDRE acte de l'analyse des rapports annuels pour les années 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 pour la Municipalité de Saint-



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du mardi 6 avril 2021 à 20 h 00 à huis clos

Bernard-de-Michaudville relatif au schéma de couverture de risques en sécurité incendie et ;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

Association des directeurs municipaux du Québec - Formations pour la directrice générale – Autorisation

Sur la proposition de Guy Robert

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'inscrire Madame Émilie Petitclerc, directrice générale à trois formations dans les domaines des ressources humaines et de la comptabilité présentées par l'Association des directeurs municipaux pour un montant de 375 \$ plus taxes applicables.

Adoption du Règlement 2021-04 remplaçant le Règlement 2021-01 concernant les branchements au réseau d'aqueduc et établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Mario Jussaume

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le Règlement 2021-04 remplaçant le Règlement 2021-01 concernant les branchements au réseau d'aqueduc et établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau.

Adoption du Règlement 2021-05 décrétant un emprunt de 11 034 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt 2012-08 concernant le réseau de collecte et de traitement des eaux usées

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet

Appuyée par Mario Jussaume

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le Règlement 2021-05 décrétant un emprunt de 11 034 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt 2012-08 concernant le réseau de collecte et de traitement des eaux usées.

Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 2021-03 amendant le Règlement no. 2017-02 intitulé Règlement de zonage afin de modifier le calcul de l'implantation de la marge de recul avant dans le périmètre d'urbanisation et de corriger les grilles d'usage

Avis de motion est donné par le conseiller Mario Jussaume à l'effet que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis pour adop-

tion le Règlement numéro 2021-03 modifiant le Règlement de zonage numéro 2017-02.

L'objet de ce règlement est de modifier la méthode d'implantation de la marge de recul avant dans le périmètre d'urbanisation ainsi que de corriger les grilles d'usage.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2021-06 visant à augmenter le fonds de roulement créé en vertu du règlement numéro 2003-01

Avis de motion est donné par le conseiller Guy Robert à l'effet que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis pour adoption le règlement 2021-06 visant à augmenter le fonds de roulement créé en vertu du règlement numéro 2003-01.

L'objet de ce règlement est d'augmenter le fonds de roulement de 100 000 \$.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2021-07 concernant l'utilisation de la surface multifonctionnelle

Avis de motion est donné par la conseillère Emmanuelle Bagg à l'effet que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis pour adoption le Règlement 2021-07 concernant l'utilisation de la surface multifonctionnelle.

L'objet de ce règlement est de réglementer l'utilisation de la patinoire extérieure utilisée comme surface multifonctionnelle en période autre qu'hivernale.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

Lot 5 336 447 – Demande de dérogation mineure

Sur la proposition de Guy Robert

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du mardi 6 avril 2021 à 20 h 00 à huis clos

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure concernant le lot 5 336 447 tel que décrit précédemment selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

Ameublement au bureau municipal – Autorisation

Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de procéder à l'achat d'un ameublement pour le bureau partagé par l'adjointe administrative et par l'inspecteur municipal chez Mobiliers H. Moquin au montant de 2 500,00 \$ plus les taxes applicables.

Entente intermunicipale relative au partage d'une ressource au titre de coordonnateur aux loisirs – Autorisation

Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser Mme Francine Morin, maire et Mme Émilie Petitclerc, directrice générale à signer l'entente intermunicipale relative au partage d'une ressource au titre de coordonnateur aux loisirs.

Dépôt du rapport financier 2020 de la RARC

Le rapport financier 2020 de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre a été remis à chacun des membres du conseil. Madame Francine Morin explique brièvement ce rapport financier.

Scellement de fissures – Mandat

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE MANDATER la firme Lignes Maska au montant de 1,39 \$ / mètre linéaire (avant taxes) pour le scellement des fissures sur plusieurs tronçons et ;

D'EXIGER que les travaux de scellement de fissures aient lieu avant le 31 juillet 2021.

Balayage de rue – Mandat

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE MANDATER Les Entreprises Myrroy inc. au montant de 122,00 \$/ hre pour un minimum de 4 heures pour procéder, dans le secteur urbain, à l'entretien printanier du balayage de rues afin de récupérer presque la totalité des résidus d'épandage de l'hiver et;

D'EXIGER que les travaux de balayage de rues soient effectués avant le 1er juin 2021.

Rechargement en pierres Rang Fleury – Mandat

Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE MANDATER la firme Excavation Michaël G. Leblanc inc. au montant de 4 870,00 \$ avant taxes pour le transport et la fourniture de pierre MG-20 d'une quantité approximative de 200 tonnes et ;

D'EXIGER que les travaux de rechargement sur le Rang Fleury aient lieu avant le 30 juin 2021.

Travaux de rapiécage – Appel d'offres public - Mandat

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE MANDATER la firme Excavation Jonda inc. au montant de 194 427,00 \$ plus taxes applicables, tel que présenté dans son bordereau de soumission pour la quantité d'environ 950 tonnes métriques réparties de la façon suivante :

- 550 tonnes métriques dans la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu ;
- 150 tonnes métriques dans la municipalité de Saint-Barnabé-Sud ;
- 250 tonnes métriques dans la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville selon les critères définis dans les documents de ce présent appel d'offres ; et

DE MANDATER l'inspecteur municipal pour la supervision de ces travaux sur le territoire de Saint-Bernard-de-Michaudville.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE
RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)
Séance ordinaire du mardi 6 avril 2021 à 20 h 00 à huis clos

Fauchage des levées de fossés – Mandat

Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de retenir les services de Les Entreprises Benoit Gaudette pour effectuer deux coupes soit vers la mi-juin avant le 23 juin 2021 et vers la fin-août, la première coupe jusqu'au fond du fossé, la deuxième coupe avec fauchage télescopique ainsi que le fauchage du lot 6 266 379 appartenant à la Municipalité pour un montant total de 7 745,00 \$ plus les taxes applicables.

Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements du réseau routier local – Réfection partielle du 5e rang

Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Réparation sur la camionnette - Autorisation

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser le Garage Morin et frères inc. a effectué les réparations sur les freins avant et arrière de la camionnette de la voirie pour un montant de 1 341,74 \$ taxes incluses.

Rue de l'École, rue des Loisirs et rue Gagné - Modification de la signalisation – Service d'ingénierie – Mandat

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour la réalisation d'un plan de signalisation pour l'ajout de dos d'âne et une nouvelle signalisation sur la rue de l'École, la rue des Loisirs et la rue Gagné au montant de 616,40 \$ avant taxes tel que présenté dans l'offre de services IE21-54115-215.

Réfection du ponceau du 4e rang – Cours d'eau Ruisseau Laplante branche 2 – Service d'ingénierie- Mandat

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour la réalisation d'un avis préliminaire pour la réfection du ponceau du 4e rang situé dans le cours d'eau Laplante branche 2 pour un montant de 377,20 \$ avant taxes tel que présenté dans l'offre de services IE21-54115-214.

MRC des Maskoutains – Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines de la MRC des Maskoutains – 2021-2026 – Abrogation – Entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole – 2021-2026 – Adhésion – Autorisation

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de :

DE CONSENTIR à l'abrogation de l'entente intitulée Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026; et ;

D'ADHÉRER à l'entente intitulée Entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole – 2021-2026, tel que présenté, et ce, pour sa durée, soit à compter de son adoption par le conseil de la MRC des Maskoutains jusqu'au 31 décembre 2026 avec des périodes de renouvellement successives de cinq ans chacune; et



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du mardi 6 avril 2021 à 20 h 00 à huis clos

D'AUTORISER le maire Madame Francie Morin et la directrice générale, Madame Émilie Petitclerc à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité Saint-Bernard-de-Michaudville; et

D'AUTORISER la présentation en vue de l'adoption, au plus tard à la prochaine séance du conseil, d'une résolution nommant l'inspecteur de la MRC des Maskoutains pour appliquer la réglementation concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives contenues à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (RLRQ, c. Q 2, r.35) de la municipalité et émettre des constats d'infraction; et

D'AUTORISER le service de l'urbanisme de la municipalité à préparer et de présenter, s'il y a lieu et au plus tard à la prochaine séance du conseil, les modifications à la réglementation concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux bandes riveraines contenues à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (RLRQ, c. Q-2, r.35) afin de s'assurer que l'inspecteur de la MRC des Maskoutains puisse avoir accès aux propriétés visitées; et

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

Proclamation – Semaine nationale des dons d'organes et de tissus – 18 au 24 avril 2021

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de proclamer la semaine du 18 au 24 avril 2021 comme étant la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus, afin de sensibiliser la population de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville à l'importance de ce don de vie.

Proclamation – Semaine nationale de la santé mentale 2021 – 3 au 9 mai 2021

Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de proclamer la semaine du 3 au 9 mai 2021 comme étant la Semaine de la santé mentale dans la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville et d'inviter tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions mettre de l'avant l'importance de nommer, d'exprimer ainsi que de gérer nos émotions.

Municipalité de Saint-Liboire – Demande d'appui - Demande au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation de modifier l'orientation 10 en matière d'aménagement du territoire

Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'appuyer la Municipalité de Saint-Liboire ;

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de revoir l'orientation 10 en tenant compte des réalités des petites municipalités;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution, à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) et à leur députée provinciale, madame Chantal Soucy.

Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière

La version complète des procès-verbaux incluant les comptes payables est accessible sur le site web de la Municipalité.
Lien de l'enregistrement du 6 avril : <https://youtu.be/o1PkS22Cuds>

Info municipale

Bureau municipal en télétravail et séances à huis clos



En raison des mesures sanitaires mises en place par le gouvernement du Québec, le bureau municipal est fermé au public. Les employés administratifs seront en télétravail pour une durée indéterminée et le bureau sera ouvert sur rendez-vous seulement. Vous pouvez tout de même contacter le bureau par téléphone ou par courriel, les employés répondront durant les heures ouvrables. Les coordonnées du personnel se trouvent à la dernière page du journal et sur notre site web, dans la section « Personnel municipal » de l'onglet « Services municipaux ».

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 3 mai 2021 à 20 h 00. En zone rouge et durant le confinement, le conseil tiendra ses séances à huis clos. L'ordre du jour paraîtra le jeudi précédent sur le site internet de la Municipalité. Toute question peut être envoyée par courriel au : dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca. Le procès-verbal et l'enregistrement de la séance seront déposés sur le site au courant de la semaine qui suivra.

Deuxième versement de taxes: 1^{er} mai

La date d'échéance du deuxième versement de taxes est le samedi 1^{er} mai. Vous pouvez payer :

- ⇒ Par votre institution bancaire sur internet (ex: Accès-D) : vous devez en premier lieu sélectionner le bon nom, soit Municipalité de St-Bernard-de-Michaudville, afin que votre paiement soit transmis au bon endroit. Vous devrez aussi inscrire le numéro de matricule (10 chiffres) qui apparaît dans le coin droit de votre compte de taxes municipales ou facture. Si le système de votre institution demande plus de chiffres, il faut souvent ajouter des zéros. Vous pouvez prévoir ainsi tous les versements pour qu'ils s'effectuent automatiquement. Veuillez noter que ce n'est pas toutes les institutions bancaires qui permettent les transactions en ligne avec la Municipalité. Si vous éprouvez des difficultés, communiquez avec votre institution.
- ⇒ Par la poste au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville (Québec) J0H 1C0 (vous pouvez nous transmettre des chèques postdatés aux dates des versements).
- ⇒ Au comptoir de n'importe quelle Caisse Desjardins et à certaines institutions bancaires à condition que le coupon de versement accompagne votre paiement.
- ⇒ Au bureau municipal, en déposant une enveloppe avec votre paiement dans la chute à livres (fente dans la petite porte de métal à gauche de la porte d'entrée). Évitez de déposer de l'argent comptant. N'oubliez pas de mettre vos coupons de paiement dans l'enveloppe avec votre chèque (ou vos chèques) afin que le paiement soit appliqué au bon compte.

Pour plus d'informations, contactez le bureau municipal : 450-792-3190 #2 ou munstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

Semaine de l'action bénévole: 18 au 24 avril 2021



À l'occasion de la Semaine de l'action bénévole, le conseil municipal tient à souligner l'effort de tous les bénévoles impliqués dans les différentes activités de la municipalité. Il reconnaît que l'implication bénévole est un don de soi, un don de temps et surtout une façon d'offrir ses talents au service de la communauté. Un grand MERCI à tous ces hommes et ces femmes qui agissent par solidarité au profit de la communauté bermigeoise.

Inscription au système d'alerte à la population



La Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a mis en place un système d'alerte automatisé qui permettra de joindre la population en cas d'urgence. Par exemple : message en cas d'évacuation, d'avis d'ébullition de l'eau, d'interruption de l'alimentation en eau, etc.

Inscrivez-vous sur notre site: saintbernarddemichaudville.qc.ca. Besoin d'aide pour vous inscrire ? Contactez le bureau municipal: secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca ou 450-792-3190 #1.

Info municipale

Licences pour chien: c'est obligatoire



Si vous êtes propriétaires d'un chien à Saint-Bernard-de-Michaudville, vous devez obligatoirement vous procurer une licence auprès de la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD). Le coût des licences est de 20 \$ chacune. Les licences doivent être renouvelées chaque année. Pour vous procurer une licence ou pour signaler un problème avec un animal (plainte, errant, perte,...), communiquez avec la SPAD au numéro de téléphone suivant : 1-855-472-5700. Vous pouvez aussi remplir le formulaire de demande sur le site web: spad.ca.

La licence est le moyen le plus efficace et le plus sûr pour bien identifier votre chien ou votre chat. La licence pour chien est obligatoire pour TOUS les chiens de la province de Québec. Mais, même la plus grande vigilance n'empêche pas les incidents comme une laisse qui casse, une clôture brisée ou une porte mal fermée.

- ⇒ La licence permet de retracer le propriétaire de l'animal rapidement 24 heures sur 24
- ⇒ La licence peut éviter un séjour non nécessaire au refuge de la SPAD (stress pour votre animal et frais pour le propriétaire). En effet, nous contactons le citoyen afin qu'il puisse aller chercher son animal directement chez la personne qu'il l'a trouvé.
- ⇒ La licence vous permet de respecter la réglementation municipale et la Loi provinciale qui stipule notamment que TOUS les propriétaires ou gardiens d'un chien doivent se procurer la licence. Le fait de ne pas avoir la licence pour votre chien peut entraîner une amende de 250\$ + les frais.
- ⇒ La licence permet aux organismes comme la SPAD d'offrir le service de contrôle animalier, de recevoir les quelques 5000 à 6000 animaux annuellement, leur donner tous les soins, les nourrir, les stériliser et les placer à l'adoption.

Retirez vos abris temporaires avant le 15 mai



Avec le printemps, vient la fin des abris « tempo ». N'oubliez pas d'enlever vos abris temporaires avant le 15 mai. Vous devez enlever la toile et la structure pour être conforme au règlement.

Réouverture du skate parc



Le Skate Park est déjà installé dans la rue des Loisirs. Il est ouvert de 9 h à 22 h tous les jours. N'oubliez pas que le port du casque est obligatoire et que les enfants de 10 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte.

Retour des petits animaux

Avec l'arrivée du printemps, on voit aussi arriver les petits animaux. Certains, comme la mouffette, creusent un terrier sous les maisons, cabanons, galeries, piles de déchets ou entre les cordes de bois pour y loger éventuellement leur petite famille.

- ⇒ Éviter de laisser de la nourriture à l'extérieur, même celle destinée aux animaux domestiques
- ⇒ Disposer les déchets dans un contenant bien étanche;
- ⇒ Éliminer ce qui attire la mouffette : insectes, souris, terriers, débris, piles de bois, etc...



Vous pouvez emprunter une cage pour capturer les petits animaux en appelant au bureau municipal pour la réserver. Lors que vous viendrez la chercher, un dépôt de 20\$ vous sera demandé, dépôt qui vous sera remis lorsque vous rapporterez la cage en bon état.

Info municipale

La Municipalité en mode « ménage »



Le printemps est arrivé et il est temps pour plusieurs de faire le ménage de leur cour et de leur maison. Pour garder notre municipalité propre, il est important de garder en tête certaines règles concernant les

nuisances (règlement G200). En effet, « il est interdit au propriétaire, locataire ou occupant d'un endroit privé ou à toute personne de déposer, laisser déposer, laisser répandre, laisser subsister, laisser s'accumuler ou laisser prospérer, les cas échéant, sur un lot vacant, un lot construit ou un terrain partiellement construit ou sur les voies et endroits publics, y incluant les fossés et cours d'eau, qu'elles soient visibles ou non pour le public, les nuisances suivantes :

- véhicule routier hors d'état de fonctionnement et non immatriculé pour l'année courante ou immatriculé à des fins de remisage;
- véhicule routier en état apparent de réparation;
- ferraille, pneu, pièce ou carcasse d'automobile et de machinerie de toutes sortes;
- déchets, immondices, rebuts et détritux;
- substances nauséabondes de tout type;
- papiers, récipients métalliques et bouteilles vides;
- branches, broussailles ou mauvaises herbes hors des jours et heures de collecte;
- ordures ménagères hors des jours et heures de collecte;
- herbe à poux (*Ambrosia artemisiifolia*), grande herbe à poux (*Ambrosia trifida*) ou herbe à poux vivace (*Ambrosia psilostachya*);
- cendres et poussières;
- eaux sales;
- débris de construction ou démolition;
- amoncellements et éparpillements de bois et de palettes;
- amoncellements de terre ou de pierre;
- débris ou saletés occasionnées par le transport de terre, matériaux de démolition ou autres;
- matières fécales;

- fumier ou matières résiduelles fertilisantes, sauf pour l'exploitation agricole et conformément aux lois et règlements en vigueur;
- carcasses d'animaux morts;
- matériaux susceptibles de constituer un danger d'incendie;
- matières nuisibles ou malsaines à la santé humaine. »



Vous devez vous débarrasser de ces nuisances de la bonne façon. En effet, qui dit ménage du printemps dit grand triage d'objets. La plupart du temps, on se retrouve avec des piles de biens dont on souhaite se départir.

Pour le faire de façon écorespon-

sable, on les apporte dans les endroits appropriés. Si elles sont en bon état, on les donne à des organismes de charité comme le Comptoir familial de Saint-Bernard ou le Centre d'entraide maskoutain. Sinon, on les dispose convenablement dans les bacs appropriés ou on les apporte à l'écocentre. Textiles, ampoules, appareils électroménagers: pour savoir quoi faire avec les matières et objets, on consulte le [guide](#) réalisé par Recyc-Québec ou le site de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (riam.quebec).

L'herbicyclage et le feuillicyclage sont une manière simple et efficace de retourner la matière organique au sol et d'en faire profiter votre propre cour. L'herbicyclage, c'est laisser le gazon sur la pelouse après la tonte. Il est aussi possible de « tondre » vos feuilles mortes et de les laisser au sol plutôt que de les racler à l'automne. C'est ce qu'on appelle le feuillicyclage. Les feuilles déchiquetées au fur et à mesure qu'elles tombent fourniront alors à votre sol et à vos plantes une partie des éléments minéraux dont ils auront besoin pour traverser l'hiver.



Le bac brun peut accueillir des matières organiques qui se regroupent en trois grandes familles : les résidus verts (gazon, feuilles mortes, résidus de jardin, branches de moins d'un pouce de diamètre, etc.), les résidus alimentaires (fruits, légumes, pelures, etc.) et les papiers et cartons souillés de nourriture (papier essuie-tout, serviette de table,

Info municipale

etc.). Les sacs, qu'ils soient compostables ou non, ne doivent jamais se retrouver dans le bac brun. Vous trouverez la liste exhaustive des matières acceptées et refusées sur le site de la RIAM.

Il y aura une collecte des gros rebuts le mercredi 5 mai prochain. Vous pourrez disposer de vos objets encombrants inutilisables en les déposant en bordure de la rue de façon ordonnée au plus tôt le dimanche précédant. Vérifier la liste des objets acceptés et la façon de les disposer afin d'éviter qu'il reste des matières après le passage du camion. Après le jour de la collecte, si des objets sont encore au bord de la route, ils ont certainement été considéré comme des objets inadmissibles. Si vous avez des doutes, vous pouvez vérifier auprès de la Municipalité ou de la RIAM. Les objets restants doivent être ramassés le plus tôt possible afin de ne pas être considérés comme des nuisances et entraîner un avis d'infraction.



Comment consommer *moins et mieux*.

Un ménage du printemps, c'est aussi l'occasion de réfléchir à nos habitudes de consommation. Peut-être qu'en voyant la quantité d'objets empilés dans les boîtes « À donner », on réalisera qu'on pourrait diminuer nos achats d'objets inutiles. La planète en ressortira gagnante. Et, disons-le, notre prochain grand ménage sera beaucoup moins ardu!

Source des recettes: <https://veroniquecloutier.com/maison/3-recettes-maison-de-produits-menagers-ecolos>

Recettes de produits nettoyants maison

Nettoyant tout usage

On mélange 1/2 tasse de savon pur (comme le savon de Castille ou le savon à la glycérine) dans quatre litres d'eau chaude. Histoire de parfumer subtilement la maison, on ajoute quelques gouttes d'huile essentielle. On met ensuite le tout dans une bouteille avec un vaporisateur et le tour est joué!

Nettoyant à fenêtres et miroirs

On mélange trois c. à table de vinaigre dans deux tasses d'eau et on le met dans une bouteille munie d'un vaporisateur.

Pâte abrasive

Dans un bol, on mélange (dans l'ordre indiqué) : une tasse de bicarbonate de soude, 1/2 tasse de savon pur, deux c. à soupe d'eau deux c. à soupe de vinaigre blanc. Cette pâte est très efficace pour enlever la saleté et la graisse (baignoires, éviers, poubelles, cuvettes de toilettes)

Laver les peluches et les poupées sans eau

Mettez-les dans un sac de plastique avec quatre ou cinq cuillères à soupe de bicarbonate de soude. Secouez le sac dans tous les sens et laissez agir environ une heure. Après les avoir brossées afin d'enlever le bicarbonate de soude, elles seront comme neuves!

Ramassez les excréments de votre chien

L'AFFAIRE EST DANS LE SAC!



Quand vous marchez avec votre chien dans les rues de la Municipalité ou sur les terrains publics, n'oubliez pas d'apporter un sac pour ramasser les excréments de votre animal. Ramasser les déjections de son chien, c'est avant tout se mettre à la place de toutes les personnes susceptibles de marcher dedans ou d'être simplement gênées par leur présence. En tant que citoyen, chacun est dans l'obligation de prendre soin des lieux publics et des lieux de passage. Une rue souillée de crottes de chien n'est agréable pour personne. De plus, les propriétaires de chien qui ne ramassent pas les excréments de leur animal peuvent être passible d'une amende.

Pour porter plainte, remplissez le formulaire disponible sur le site de la Municipalité ou contacter la SPAD, responsable de l'application du règlement sur les animaux.



Chronique de l'inspecteur

Inspection - Urbanisme - Permis - CPTAQ— Suivi de dossier

Droits acquis – zone agricole

Depuis 1978, la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles a pour objet d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et de favoriser, dans une perspective de développement durable, la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles en zone agricole.

L'ajout de résidence sur le territoire de Saint-Bernard-de-Michaudville ne peut se faire que par droits acquis. Aucune nouvelle autorisation n'est attribuée.

Les droits acquis qui peuvent être invoqués sont dans des situations où :

- Je possède une propriété de plus de 100 hectares sur un ensemble de lots contigus ou réputés contigus, vacants;
- Je suis producteur agricole et j'aimerais construire une résidence sur ma terre (je dois avoir l'agriculture comme principale occupation)
- Je réponds aux critères des articles 101 à 105 de la LPTAA (Chapitre VII). Pour consulter ces articles, visitez le : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-41.1>

Dans tous les cas, une déclaration de droits acquis doit être acheminée à la CPTAQ (Commission de protection du territoire agricole du Québec)

En cas de doute ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec l'inspecteur.

Alexandre Thibault, inspecteur en bâtiment

Courriels: inspecteursbernard@mrcmaskoutains.qc.ca
alexandre.thibault@gestiminc.com

Téléphone: 450-792-3190 # 1



Signez DON!

Une seule personne peut sauver jusqu'à huit vies en donnant ses organes à son décès. Elle peut aussi améliorer la qualité de vie de 15 autres personnes en faisant un don de tissus.

Le don d'organes et de tissus est un geste généreux qui consiste à accepter que soient prélevés certains organes ou tissus permettant de sauver la vie ou d'améliorer la qualité de vie de personnes en attente d'une greffe.

- Inscrivez-vous au registre de consentement de la RAMQ lors du renouvellement de votre carte d'assurance maladie ou en remplissant le formulaire en ligne.
- Signez l'autocollant pour le don d'organes et apposez-le derrière votre carte d'assurance maladie.
- Inscrivez-vous au registre des consentements de la Chambre des Notaires du Québec lors de la rédaction de votre testament.
- Informez vos proches de votre décision.

VÉHICULES AGRICOLES SUR LES ROUTES

ATTENTION
L'IMPRUDENCE PEUT ÊTRE LOURDE
DE CONSÉQUENCES...

- Vigilance
- Patience
- Respect

en TOUTES circonstances!

Les conducteurs de véhicules agricoles partagent la route avec prudence. Ils sont **visibles**, **circulent lentement** et **limitent l'utilisation de la route**.

Cultivons la patience, c'est la bonne voie!

MASKOUTAINS
POUVOIR GRANDIR
Marketing Nord-Est
Valée maskoutaine



Offre d'emploi Coordonnateur en loisirs



La Municipalité de Saint-Barnabé-Sud et la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville requièrent les services d'un COORDONNATEUR EN LOISIRS.

FONCTIONS

Relevant des directrices générales des deux municipalités, les tâches du coordonnateur en loisirs consisteront à offrir un support administratif aux comités des loisirs dans l'organisation des activités sportives, des événements culturels ainsi que des événements communautaires de tout ordre.

Il devra également coordonner les activités comptables des loisirs, coordonner les activités de la bibliothèque et du centre Internet (selon la municipalité) ainsi que s'occuper du service des communications internet des loisirs.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Collaborer avec les comités de loisirs dans l'organisation et la planification des événements sportifs, culturels et communautaires, en s'assurant que la logistique du jour soit respectée (besoins techniques, locaux, transport, finances, gestion des intervenants de soutien, etc.).
- Assurer la diffusion de l'information lors d'événements sportifs, socioculturels et communautaires (publicité, bulletin, affichage, photos/vidéos, publication dans les divers médias, etc.).
- Collaborer aux réunions du comité des loisirs et apporter sa contribution aux projets de ceux-ci.
- Organiser le camp de jour s'il y a lieu.
- S'occuper des différentes activités de financement, demandes de subvention et autres.
- Assurer la diffusion de l'information sur les pages Facebook des comités des loisirs.
- Uniquement pour la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, effectuer le prêt de documents aux abonnés, ranger les documents sur les rayons et coordonner certaines activités d'animation en collaboration avec les responsables de la bibliothèque.

EXIGENCES

- DEC en récréologie ou intervention en loisirs ou toute autre formation pertinente.
- Toute autre combinaison de formations et/ou d'expériences pertinentes

CONNAISSANCES ET APTITUDES

- Excellente maîtrise du français à l'oral et à l'écrit;
- Excellente capacité de communication à l'oral et à l'écrit;
- Importante connaissance en informatique et de la suite Microsoft Office;
- Proactivité, avoir la passion des loisirs communautaires et vouloir s'impliquer dans une communauté;
- Être autonome, débrouillard, dynamique et avoir le sens de l'organisation;
- Intérêt et souplesse pour le travail varié;
- Connaissance en tenue de livres et/ou comptabilité sera considérée comme un atout.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le poste est offert pour une durée de 1 an, avec possibilité de prolongation. Il s'agit d'un poste à 30 heures par semaine. Le salaire sera établi en fonction des compétences et de l'expérience du candidat.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae et lettre de motivation par courrier ou par courriel, **au plus tard le 22 avril 2021**, à l'attention de :

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud
Madame Linda Normandeau, directrice générale
165, rang Michaudville
Saint-Barnabé-Sud (QC) J0H 1G0
Courriel : dq@saintbarnabesud.ca

La Municipalité de Saint-Barnabé-Sud recherche également une personne pour combler le poste de secrétaire municipale ainsi qu'une personne pour combler le poste d'adjointe administrative - comptabilité. Plus de détails sur la page Facebook et le site web de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

N.B.: L'emploi du masculin est utilisé afin d'alléger le texte.
Seuls les candidats sélectionnés pour une entrevue seront contactés



Info camps de jour

Compte tenu des circonstances actuelles et du manque d'installations adéquates, la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville ne tiendra pas de camp de jour. Certaines municipalités avoisinantes acceptent cependant les non-résidents à leur camp de jour. De plus, les camps de jour de la Ville de Saint-Hyacinthe sont ouverts aux résidents de Saint-Bernard-de-Michaudville par le biais de l'entente en matières de loisirs. Vous trouverez ci-dessous les informations dont nous disposons sur les camps de jour disponibles.

Saint-Louis

Du 28 au 13 août 2021
Horaire de la journée : 9 h à 16 h
Horaire du service de garde : 7 h à 9 h et 16 h à 18 h
Enfants de 5 à 12 ans
Tarif pour les non-résidents : 442,50 \$ (si places disponibles)
Tarif du service de garde : 2 \$ / heure
Informations: (450) 788-2631 poste 2005

Saint-Denis-sur-Richelieu

Du 28 au 13 août 2021
Horaire de la journée : 9 h à 16 h
Horaire du service de garde : 7 h à 9 h et 16 h à 18 h
Enfants de 5 à 12 ans
Tarif du camp pour les non-résidents : 105 \$ par semaine
Tarif du service de garde : 25 \$ par semaine
Lieu : 290, rue du Collège
Inscription en ligne : www.gvl-inc.com

Saint-Jude

Du 28 au 19 août 2021, fermé les vendredis
Horaire de la journée : 9 h à 16 h
Horaire du service de garde : 7 h à 9 h et 16 h à 18 h
Enfants de 5 à 12 ans
L'inscription des résidents de Saint-Jude seulement se fera le 28 avril. Par la suite, si des places sont disponibles, les non-résidents seront avisés des modalités. Surveillez la page Facebook de Loisirs de Saint-Jude au début du mois de mai pour les détails.

Saint-Hyacinthe

- ⇒ Les inscriptions auront lieu le 3 mai en ligne ou par téléphone
- ⇒ Chaque quartier a son camp de jour
- ⇒ Vous devez avoir en main :
 - La carte accès-loisirs valide de votre enfant
 - Le nom
 - L'âge
 - Une adresse courriel
- ⇒ Pour les jeunes de 5 à 13 ans (à l'exception de Saint-Joseph qui accepte les 4 ans)
- ⇒ Les camps se dérouleront du 28 juin au 20 août de 7 h à 17 h 30
- ⇒ La tarification sera de 95\$ par semaine et inclura le service de garde
- ⇒ Il y a un rabais de 5\$ par enfant si plusieurs enfants sont inscrits, jusqu'à un maximum de 15\$ en rabais.
- ⇒ *L'Assomption et La Providence ont des camps de jour spécialisés moyennant des frais supplémentaires.

Coordonnées des loisirs de quartier (Saint-Hyacinthe)

Loisirs Douville : 5065, rue Guoin
Téléphone : (450) 773-7811
Courriel : loisirdouville@maskatel.net
Facebook : <https://www.facebook.com/LoisirsDouville/>
Site web : <https://loisirdouville.com/>

Loisirs Bourg-Joli : 2520, av. Sainte-Catherine
Téléphone : (450) 773-1824
Courriel : loisirsbourgjoli@maskatel.net
Facebook : <https://www.facebook.com/bourgjoli>
Site web : <https://bourg-joli.com/>

Loisirs Saint-Thomas d'Aquin : 5925, ave Pinard
Téléphone : (450) 796-4466
Courriel : bureauaquinois1966@outlook.com
Facebook : <https://www.facebook.com/LoisirsSaintThomasdAquin>

Loisirs Christ-Roi : 390, ave Vaudreuil
Téléphone : (450) 773-1102
Courriel : christroi.loisirs@gmail.com
Facebook : <https://www.facebook.com/loisirs.christroi.1>



Info camps de jour

Loisirs Assomption : 1915, rue Saint-Maurice
Téléphone : (450) 771-6914
Courriel : loisirsassomption@cqocable.ca
Facebook : <https://www.facebook.com/loisirs.assomption>
Site web : <https://loisirsassomption.com/>
Camp de jour spécialisés, 70 \$ (payable 1 fois pour l'été) : sport, plein air, arts ou anglais (places limitées)

Loisirs La Providence : 2575, rue Saint-Paul
Téléphone : (450) 773-7711
Courriel : info@loisirlaprovidence.ca
Facebook : <https://www.facebook.com/loisirlaprovidence>
Site web : <http://loisirlaprovidence.ca/>
Camp de jour spécialisés (Coût à déterminer) : sport ou arts (places limitées)

Loisirs Saint-Joseph : 950 Rue Desranleau Est
Téléphone : (450) 778-7728 poste 221
Courriel : info.lsj@maskatel.net
Site web : <https://www.loisirsst-joseph.com/camp-de-jour>
Facebook : <https://www.facebook.com/loisirs.saint.joseph/>
Accepte les enfants de 4 à 12 ans (5 ans au 30 septembre)

Loisirs Sainte-Rosalie : 5250, Gérard-Côté
Téléphone : (450) 223-2091
Courriel : info@loisirs-ste-rosalie.com
Site web : <http://www.loisirs-ste-rosalie.com/>
Facebook : <https://www.facebook.com/loisirssainterosalie>
Accepte les enfants de 5 à 14 ans



O.T.J. St-Bernard Inc.

Distribution de plants de légumes

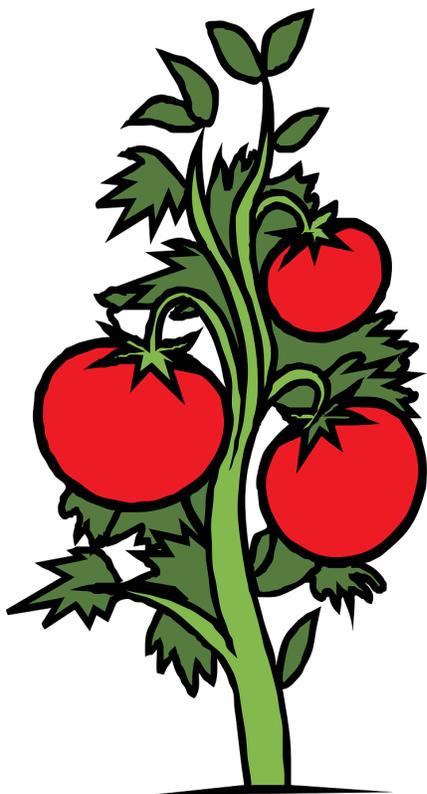
Les ensembles de plants de légumes seront distribués le samedi 29 mai 2021 en après-midi au Pavillon des Loisirs (902, rue des Loisirs).

L'OTJ St-Bernard contactera les personnes inscrites afin d'établir un horaire de distribution dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

L'OTJ St-Bernard a également fait l'achat de deux bacs de jardinage qui seront installés dans le parc-école et dans le parc François-Xavier-Desrosiers. Ces bacs contiendront des légumes et fines herbes à la disposition des citoyens.

Si vous souhaitez être bénévole à l'entretien de ces bacs, donnez votre nom au bureau municipal:

450-792-3190 #4





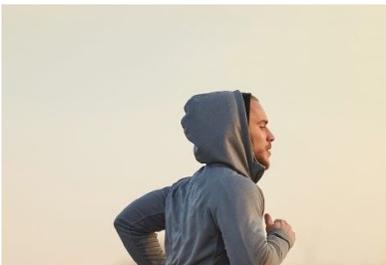
O.T.J. St-Bernard Inc.

DÉFI TOU GO

L'OTJ St-Bernard vous invite à bouger dans notre municipalité. Pour vous aider à relever le défi, le comité a organisé quatre séances d'activités physiques animées par Vicky C. Lord, kinésiologue. Les séances de 60 minutes se dérouleront à l'extérieur et seront **gratuites** pour les résidents de Saint-Bernard, mais **l'inscription est obligatoire** avant le mercredi précédant l'événement.

Étant donné les mesures sanitaires en vigueur en ce début du mois d'avril, il ne peut y avoir que **8 personnes maximum** qui participent à chacune des séances. De plus, **la distanciation de 2 mètres et le port du masque seront obligatoires en tout temps**. Les participants inscrits qui éprouveront des symptômes avant l'activité devront aviser les organisateurs le plus tôt possible et ne pas se présenter à la séance.

Veuillez prendre note que les activités pourraient être annulées en cas de manque d'inscriptions (moins de 8), de mauvais temps ou de restrictions sanitaires supplémentaires. En cas d'annulation, les participants inscrits seront avisés.



Samedi 24 avril 2021 à 9 h 30

Course et marche de 5 km dans le village

Inscription avant le 21 avril à 16 h

otjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca ou 450-792-3190 #4

Samedi 1^{er} mai 2021 à 9 h 30

Marche et exercices musculaires

Inscription avant le 28 avril à 16 h

otjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca ou 450-792-3190 #4



Samedi 8 mai 2021 à 9 h 30

Yoga dans le parc

Inscription avant le 5 mai à 16 h

otjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca ou 450-792-3190 #4

Samedi 15 mai 2021 à 9 h 30

Autodéfense dans le parc (en groupe du même foyer)

Inscription avant le 12 mai à 16 h

otjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca ou 450-792-3190 #4



Ouverture de la bibliothèque: prêt sans contact

La Bibliothèque est ouverte **les jeudis de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que de 18 h 30 à 20 h 00**. Veuillez prendre note que l'horaire peut être modifié sans préavis selon les mesures sanitaires en vigueur.

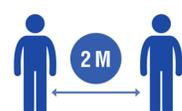
Dans le but de réduire la circulation, le préposé ira chercher les livres dans les rayons. Pour accélérer le processus, nous vous recommandons de réserver vos documents par téléphone, par le site internet ou par la page Facebook. Une bénévole vous contactera pour vous aviser que vos documents sont prêts.

Suivez notre page Facebook afin d'être à l'affût des nouveautés, des changements d'horaire et de procédure. N'oubliez pas les ressources numériques gratuites sur notre site web: livres, revues, formations, musique, etc.

facebook.com/bibliostbernarddemichaudville/

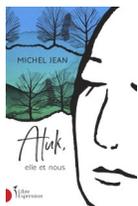
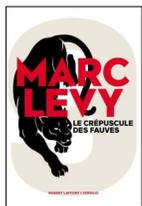
Site web: mabibliotheque.ca/bernard

Téléphone: 450-792-3190 #4



Quelques nouveautés en bibliothèque...

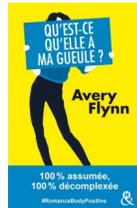
Adulte



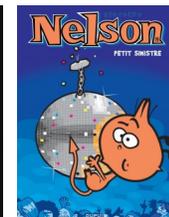
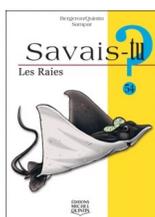
Jeunesse



Quelques titres reçus lors de l'échange du Réseau Biblio en mars...



Visitez notre site web pour des ressources numériques : mabibliotheque.ca/bernard



Prénumérique

GRATUIT, PARTOUT, TOUT LE TEMPS

APPLICATION DE LECTURE

La popote roulante



Le Centre d'Action Bénévole de St-Hyacinthe offre le service de Popote roulante qui consiste en la livraison de repas à domicile au coût de 7.25 \$ du repas. Les mets sont cuisinés à partir d'aliments achetés frais pour offrir un menu sain et varié. On vous remet à l'avance un calendrier des menus.

Si vous êtes âgé de 65 ans et plus, ou si vous êtes une personne en perte d'autonomie, ou encore si vous êtes le proche-aidant d'une personne en perte d'autonomie, la Popote roulante, c'est pour vous ! N'hésitez pas à nous contacter : 450-773-4966 poste 1.

Pour informations : Robert Perreault 450-792-2270.

Pandémie

La Covid-19 exige de nous le maintien des règles sanitaires, mais la lumière commence à paraître au bout du tunnel. Plusieurs d'entre nous ont déjà été vaccinés, d'autres le seront sous peu. Ces mesures de protection nous permettent désormais d'envisager un été plus agréable.

Avis de convocation Assemblée Générale Annuelle des Membres

Prenez avis que l'Assemblée Générale Annuelle des membres du Club FADOQ de St-Bernard-de-Michaudville aura lieu le mercredi 26 mai 2021, à 19 h15, au local de l'Église de St-Bernard, si les conditions sanitaires le permettent; sinon elle sera reportée à une date ultérieure. Cette AGA fera le bilan de la période 2019-2020, de même que la période 2020- 2021, étant donné que l'an passé, nous n'avions pas été en mesure de tenir notre Assemblée Générale Annuelle. En plus des points de procédure habituels, l'ordre du jour comportera les sujets suivants:

- Rapport financier;
- Nomination d'un vérificateur;
- Rapport des activités;
- Ratification des actes posés par le conseil d'administration;
- Projection pour la prochaine année d'opération;
- Ratification des règlements généraux et de leurs amendements, s'il y a lieu;
- Élection des administrateurs.

Cet avis est donné par le conseil d'administration,
Le 28 mars 2021

Robert Perreault, président

Le conseiller au majeur

(source : <https://educaloi.qc.ca/capsules/le-conseiller-au-majeur/>)

Le conseiller au majeur protège ceux et celles qui sont généralement capables de s'occuper de leurs affaires, mais qui ont besoin d'être assistés ou conseillés pour certaines démarches ou transactions.

Comme la tutelle et la curatelle, c'est un régime de protection. Il peut être demandé en faveur d'une personne adulte qui a besoin d'être assistée et conseillée pour faire valoir ses droits ou pour administrer ses biens.

De tous les régimes de protection, le régime du conseiller au majeur est celui qui porte le moins atteinte à l'autonomie de la personne. La personne reste généralement capable de prendre soin d'elle-même. Elle peut cependant compter sur l'assistance de son conseiller pour certains contrats ou autres actes concernant l'administration de ses biens.

Il est seulement question d'assistance et non de représentation. La personne assistée d'un conseiller conserve la capacité de gérer ses affaires au sens de la loi. Par exemple, le conseiller ne signe pas les contrats au nom de la personne qu'il assiste.

Qui peut être assisté par un conseiller?

Ce régime est approprié pour les adultes qui peuvent prendre soin d'eux-mêmes, mais qui ont besoin d'aide ou de conseils pour administrer leurs biens.

Ces personnes peuvent avoir besoin de cette aide ou de ces conseils en raison d'une légère déficience intellectuelle, d'un accident, d'un affaiblissement des facultés à cause du vieillissement ou d'une incapacité temporaire due à une maladie.

Qui peut être conseiller?

Tout rôle de conseiller au majeur doit être assumé par un membre de la famille, un proche, un ami, qui démontre un intérêt particulier pour la personne qui a besoin d'assistance. Cette personne doit être majeure (ou pleinement émancipée) et entièrement capable d'exercer ses droits. Le Curateur public ne peut pas agir comme conseiller au majeur.

Quel est le rôle du conseiller?

Le rôle du conseiller se limite à assister la personne dans des situations bien précises. Ainsi, cette dernière continue d'assumer l'administration de ses biens mais a accès aux conseils de son conseiller.

C'est le jugement d'ouverture du régime de protection qui prévoit les types de démarches, de transactions et de décisions que la personne peut entreprendre sans l'assistance de son

conseiller ou, à l'inverse, ceux pour lesquels cette assistance est requise.

Si le tribunal ne donne pas d'indications à ce sujet, la personne assistée aura un degré d'autonomie qui s'apparente à celui d'un mineur.

Le conseiller au majeur doit également obtenir une réévaluation de l'inaptitude de la personne protégée à tous les 3 ans. Toutefois, le tribunal peut prévoir un délai plus court lors de l'ouverture du régime de protection.

De quelle façon le conseiller est-il nommé?

Le conseiller est nommé par le tribunal qui rend un jugement sur l'ouverture du régime de protection. Le notaire peut également faire les démarches nécessaires et remettre le dossier au tribunal pour obtenir ce jugement si personne de l'entourage de la personne à protéger ne conteste la situation.

Avant d'établir le régime, le tribunal ou le notaire convoque une assemblée réunissant les proches de la personne concernée (« l'assemblée de parents, d'alliés ou d'amis ») afin de connaître leur opinion sur la nomination d'un conseiller. Cette assemblée a également un mot à dire quant au choix du conseiller qui sera désigné. On recueille également l'opinion de la personne que l'on veut protéger. Évidemment, le conseiller devra avoir la compétence et la disponibilité requises et c'est au tribunal ou au notaire de s'en assurer.

Qui peut demander l'ouverture de ce régime?

En général, toute personne qui démontre un intérêt particulier, c'est-à-dire une personne soucieuse de la santé, de la sécurité et de la saine gestion des biens de la personne à protéger, peut faire une demande d'ouverture d'un régime de protection.

Ainsi, il peut s'agir du conjoint, de proches parents, d'amis, d'un bénévole qui apporte une aide ou un support à la personne, d'un voisin ou du Curateur public. Enfin, la personne elle-même peut demander l'ouverture de ce régime de protection si elle estime en avoir besoin.

La personne protégée est-elle obligée de suivre les conseils de son conseiller?

Non. L'adulte assisté d'un conseiller demeure l'unique administrateur de tous ses biens et il peut en faire ce qu'il veut. Ainsi, si la personne ne suit pas les conseils de son conseiller et prend une mauvaise décision, personne ne pourra faire de reproches au conseiller.

Le conseiller n'a qu'un rôle d'assistance et non de représenta-

tion légale. Il ne peut donc pas forcer la personne à suivre ses conseils puisque ce n'est pas lui qui est en charge de l'administration des biens de cette dernière. Toutefois, sa signature est requise pour certains actes importants prévus dans le jugement qui le nomme. Sans la signature du conseiller, la personne protégée ne pourra pas faire ces actes précis. Le rôle du conseiller prend alors tout son sens dans ces cas spécifiques.

Ce régime repose donc en large partie sur la confiance. S'il est évident qu'il n'existe aucun lien de confiance entre le conseiller et la personne protégée et que celle-ci refuse systématiquement toutes les recommandations de son conseiller, il peut être opportun pour le conseiller de demander d'être remplacé. Toute personne intéressée peut aussi faire cette démarche auprès du tribunal ou du notaire.

Dans quels cas la personne protégée a-t-elle besoin de l'assistance de son conseiller ?

C'est le juge qui détermine, dans le jugement d'ouverture du régime de protection, les contrats, démarches juridiques ou transactions pour lesquels l'assistance du conseiller est requise ou, à l'inverse, ceux pour lesquels la personne protégée peut agir seule.

Si le jugement est muet sur cette question, alors l'assistance du conseiller sera requise dans les cas suivants :

- renoncer à un héritage;
- accepter une donation qui vient avec une condition ou une obligation de faire quelque chose;
- faire des emprunts considérables en fonction de sa situation financière;
- vendre ou hypothéquer un immeuble.

Dans ces cas, la personne protégée devra être assistée de son conseiller. Ce dernier devra alors consentir et appuyer les décisions de la personne protégée en signant avec elle les documents requis.

Qu'arrive-t-il si la personne protégée fait seule un acte pour lequel l'assistance de son conseiller était requise ?

Les actes faits par la personne protégée, alors qu'elle aurait dû être assistée de son conseiller, peuvent être annulés, ou les obligations qui en découlent réduites, seulement s'ils lui causent un dommage.

Les contrats conclus avant la nomination du conseiller sont plus difficiles à annuler. Pour ce faire, il faudra prouver que le consentement de la personne protégée n'était pas libre et éclairé lorsqu'elle a conclu le contrat.

Qu'arrive-t-il si le conseiller remplit mal ses fonctions ou ne les remplit pas du tout ?

Lorsque le conseiller ne remplit pas bien ses fonctions, il est possible de s'adresser au Curateur public ou de demander sa destitution (c'est-à-dire lui enlever son rôle de conseiller). La personne protégée elle-même, un proche ou toute personne intéressée peut demander au tribunal la destitution du conseiller.

Bien qu'il n'ait pas le devoir de surveiller le conseiller, le Curateur public peut enquêter en cas d'irrégularités ou d'abus de la part de ce dernier et l'inviter à corriger la situation.

Il n'y a pas non plus de conseil de tutelle (comme pour les régimes de la tutelle et de la curatelle), dont les membres sont recrutés parmi la famille et les amis de la personne protégée, pour surveiller les faits et gestes du conseiller. Donc, personne n'a le rôle légal de surveiller les agissements du conseiller. Cela s'explique par le fait que ce régime laisse beaucoup d'autonomie à la personne protégée et que le conseiller n'a pas l'administration de ses biens ni le rôle de la représenter.

Que faire si le conseiller ne veut plus ou ne peut plus assumer ce rôle ?

Si le conseiller décède, perd la capacité d'assumer son rôle ou démissionne, il faut s'adresser au tribunal ou à un notaire pour nommer un nouveau conseiller.

Encore une fois, le tribunal ou le notaire devra s'assurer de la compétence et de la disponibilité du remplaçant proposé et il tiendra également compte de l'opinion la personne protégée elle-même et des membres de sa famille.

Vous êtes un aîné ? Vous vivez une situation difficile ? On peut vous aider !



Projet **IMAGES** c'est:

- ✦ Écoute
- ✦ Accompagnement
- ✦ Solutions, références

Peu importe votre situation:

- ✦ Maltraitance, violence
- ✦ Solitude
- ✦ Détresse

Contactez : Annie Quintal, Intervenante milieu aîné (MRC des Maskoutains)
450 502-4395 • Projet.images@gmail.com

La famille nous tient à



Programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables



Afin d'encourager l'utilisation de couches lavables, la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville offre une aide financière aux familles résidant sur son territoire qui ont un bébé âgé entre 0 et 12 mois, et qui ont fait l'achat de couches lavables neuves ou de tissus absorbants neufs à insérer dans les couches. Un remboursement de 50% du coût d'achat, jusqu'à un maximum de 100 \$ par enfant, sera accordé aux familles qui en feront la demande. Le formulaire est disponible sur notre site web ainsi qu'au bureau municipal.

Une naissance, un livre

Vous êtes parent d'un enfant d'un an ou moins? Abonnez-le à la Bibliothèque de Saint-Bernard et recevez une trousse de bébé-lecteur contenant un livre, un *Magazine Naître & Grandir* et d'autres belles surprises ! Offrez à votre enfant le plus beau des cadeaux : le goût des livres et de la lecture !

Informations: 450-792-3190 #4 ou messagerie Facebook de la Bibliothèque de St-Bernard de Michaudville



une naissance
"LIVRE"

Accueil des nouveaux résidents

Bienvenue chez vous !



Si vous êtes nouvellement propriétaire ou locataire d'un immeuble à Saint-Bernard, nous vous invitons à communiquer avec nous en téléphonant au bureau municipal. Il nous fera un plaisir de vous informer des services offerts sur notre territoire et de vous inviter à l'activité d'accueil des nouveaux résidents où nous vous remettons un panier-cadeau contenant différents produits locaux.

Pour vous inscrire, contactez Geneviève Bureau: 450 792-3190 option 1

Gardiennage

Gardiens avertis

Samuel Palardy, 16 ans, ou Sophie Palardy, 15 ans	579 443-2050
Mahéva Bouclin, 13 ans, ou Médrick Bouclin, 15 ans	450 792-2060
Lysane Ménard, 13 ans	579 443-9311

Services de garde en milieu familial

Garderie L'Envolée des petits Bermigeois Nathalie Piette, responsable 903, rue de l'École	579 443-2050
---	--------------

Garderie Les petites Lucieoles de St-Bernard Lucie Boissonneault, responsable 371, rue Principale	450 792-3360
---	--------------

Garderie Les petits Bermichoux Mélanie Cordeau, responsable 885, 4 ^e Rang	450 792-2086
--	--------------





Maison des jeunes

1426, rue St-Pierre, Saint-Jude Téléphone : 450-250-2488
Site web: mdj4vents.wordpress.com

Sur Zoom en virtuel
<https://us02web.zoom.us/j/85409484057>

Tu as plus de 10 ans, on s'adresse à toi !



Horaire d'avril et de mai

Jeudi 15 h à 18 h* *Jusqu'à 20 h si pédago le lendemain	Vendredi 15 h à 20 h* *En personne si pédagogique	Samedi 13 h à 17 h En personne	Dimanche 13 h à 17 h En personne	Lundi 15 h à 18 h
Apprentissage scolaire VIRTUEL	Apprentissage scolaire et jeux VIRTUEL*	Atelier découverte et temps libre	Activités culturelles, sportives et culinaires	Apprentissage scolaire VIRTUEL

Transport fourni et gratuit avec mesure de sécurité. Pour réserver : 450-250-2488 #4

Activités des prochaines semaines

Jeux de société



Atelier de cuisine



Plantation et démarrage de semis



Expérience scientifique



Vidéo informatif



Jeux virtuel



Aide aux apprentissages scolaires



Préparation de CV



Jeux vidéo





Maison des jeunes

Contactez-nous

MAISON DES JEUNES DES QUATRE-VENTS

1426 rue St-Pierre, Saint-Jude, J0H 1P0
www.mdj4vents.wordpress.com
mdj4vents@hotmail.com
450 250-2488



Viens prendre ton envol avec la Maison des Jeunes des Quatre-Vents !

Agent de recrutement

- 1 poste disponible ;
- 30h / semaine pour 10 semaines ;
- Salaire : 15\$ / heure ;
- Début : 13 juin 2021.



Mandat : recruter et faire connaître les services de la MDJ auprès de sa clientèle et de leur parent

Coordo CIEC

- 2 postes disponibles ;
- 35h / semaine pour 14 semaines ;
- Salaire : 16\$ si étudiant collégial, 17\$ si étudiant universitaire ;
- Début : 20 mai 2021.



Mandat: épauler les jeunes dans le développement de leur coopérative de travail, formation fourni et obligatoire.

Animateur

- 1 poste disponible ;
- 12h - 20h / semaine ;
- Salaire : 14\$ / heure ;
- Début : 1er avril 2021.



Mandat : créer des activités et ateliers pour les jeunes. Horaire variable selon les disponibilités.



**Prérequis : 18 ans et plus, un permis de conduire valide et un véhicule.
Lieu : secteur des Quatre-Vents (Saint-Jude, Saint-Louis, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Bernard.)**

La Maison des Jeunes a hâte de te rencontrer !



Première collecte de gros rebuts de l'année: 5 mai 2021

La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à tous les citoyens que la date de la première collecte de gros rebuts de l'année 2021 est le mercredi 5 mai 2021. La Régie demande aux citoyens de placer les gros rebuts en bordure de rue 48 heures à l'avance, afin de réduire les risques de transmission du virus aux éboueurs qui devront manipuler les gros rebuts placés à la rue. Cette collecte est effectuée par un camion distinct de celui qui procède à la collecte régulière, selon un horaire différent.

Lors de ces collectes, seuls les « gros objets » sont ramassés puisque les autres petits objets peuvent être déposés dans les bacs en tout temps. Les amoncellements de petits objets déposés dans des sacs ou des boîtes ne constituent pas des gros rebuts et ils ne sont pas ramassés lors de ces collectes.

Contrairement aux matières apportées aux écocentres par les citoyens, celles recueillies lors des collectes de gros rebuts sont entièrement dirigées vers l'enfouissement.

Aide mémoire des matières admissibles ou non

Exemples de gros rebuts acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, vieux meubles, chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette, micro ondes, sofa, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien

attachés), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, gros jouets d'enfants, équipement sportif volumineux (filet de hockey, vélo exerciseur, etc.).

Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac avant de les déposer à l'endroit du ramassage. Ce sac doit être convenablement fermé ou scellé, notamment avec du ruban adhésif.

Exemples de rebuts non acceptés : Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôture, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches ainsi que les déchets, matières organiques ou matières recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.

Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée (bien empilés) en bordure de la rue. Les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas ramassés.

Un conseil : avant de jeter vos vieux objets en bon état, pensez à les offrir à un organisme de charité qui pourra en faire bénéficier d'autres personnes.

Ouverture des écocentres de la Régie

Malgré les inconvénients qui sont encore occasionnés par le contexte de la pandémie, les écocentres de la RIAM ont ouvert leurs portes le 17 avril dernier. Situés **au 1880, rue Brouillette à Saint-Hyacinthe** et **au 68, rue Noël-Lecomte à Acton Vale**, ils sont accessibles gratuitement, sur preuve de résidence, aux citoyens de Saint-Bernard-de-Michaudville. Le site de Saint-Hyacinthe est ouvert tous les vendredis, samedis et dimanches de 8 h 30 à 16 h 30 jusqu'à la fin du mois de novembre.

Dans le contexte actuel lié à la COVID-19, les citoyens doivent **prévoir un délai d'attente** et la Régie compte sur leur courtoisie puisqu'un resserrement des règles d'accès doit toujours être appliqué afin de respecter les normes de la santé publique, pour la sécurité du personnel et des utilisateurs :

- Un nombre limité de véhicules seront admis sur le site simultanément.
- Toute personne présentant des symptômes liés à la COVID-19 ne sera pas admise au site.
- Le port du masque est recommandé en tout temps sur le site.

- Les règles de distanciation physique de 2 mètres seront appliquées en tout temps sur le site.
- Le déchargement des matières devra être assuré en totalité par les citoyens, le personnel de l'écocentre n'étant pas autorisé à aider au déchargement.

Les **matières admissibles** sont : les peintures, les huiles et les filtres à huile, les métaux, les pneus déjantés et propres d'un diamètre inférieur à 45 pouces, le béton, les résidus informatiques et électroniques, les vieux meubles, les débris de construction et de démolition. Les résidus verts sont refusés.

Étant donné l'espace restreint pour les manœuvres, seules les remorques d'une dimension maximale de 4 pi x 8 pi sont admises sur le site de Saint-Hyacinthe. Pour cette même raison, les véhicules plus volumineux qu'une automobile, une camionnette ou un camion (*pick-up*) ne sont pas acceptés aux sites.

Aucun entrepreneur ou gestionnaire d'immeubles locatifs n'est admis aux sites pour disposer des résidus liés à ses opérations commerciales, la gestion d'immeubles à revenus étant une opération commerciale.



MIEUX TRIER C'EST MIEUX RECYCLER!

INFORMATIONS:
WWW.RIAM.QUEBEC
450 774-2350



Ouverture écocentres

Saint-Hyacinthe 1880, RUE BROUILLETTE Vendredis, samedis et dimanche à compter du 16 avril	Acton Vale 68, RUE NOËL-LECOMTE Samedis et dimanche à compter du 17 avril
--	---

Les écocentres sont accessibles de 8 h 30 à 16 h 30 pour tous les citoyens des 25 municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains (sur preuve de résidence)

Les règles sanitaires continuent d'être appliquées

 ÉVITER DE SE PRÉSENTER AVEC DES SYMPTÔMES DE COVID-19	 MAINTENIR UNE DISTANCE DE DEUX MÈTRES AVEC LES AUTRES UTILISATEURS ET PRÉPOSÉS	 PRÉVOIR UN DÉLAI D'ATTENTE PUISQU' SEULEMENT QUATRE VÉHICULES SONT ADMIS À LA FOIS	 ASSURER LE DÉCHARGEMENT DE SES PROPRES MATIÈRES
--	---	---	--

Matières acceptées

 PEINTURES	 HUILES ET FILTRES	 RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RENOVATION ET DÉMOLITION	 APPAREILS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES	 PNEUS DÉJANTÉS	 MEUBLES, ÉLECTROMÉNAGERS ET MÉTAUX
--	--	--	--	---	---



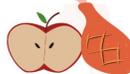
MIEUX TRIER C'EST MIEUX RECYCLER!

DÈS LE 1^{ER} AVRIL

RETOUR DE LA COLLECTE HEBDOMADAIRE DU BAC BRUN



Matières acceptées dans le bac brun:

 Résidus alimentaires	 Résidus verts	 Papiers et cartons souillés
---	---	---

www.riam.quebec • 450 774-2350



MIEUX TRIER C'EST MIEUX RECYCLER!

BANNISSEONS LES SACS DE PLASTIQUE DU BAC BRUN

Même «compostables» ou «biodégradables»!

ILS SONT REFUSÉS AUX SITES DE COMPOSTAGE!



Pour plus d'info:
www.riam.quebec
450 774-2350



5 mai 2021

COLLECTE D'ENCOMBRANTS

ON FAIT LE MÉNAGE !

	DONNER LES OBJETS ENCORE EN BON ÉTAT
	RECYCLER CE QUI PEUT L'ÊTRE
	JETER LES PETITS REBUTS À LA POUBELLE

DÉPOSER, DE FAÇON ORDONNÉE, LES ENCOMBRANTS EN BORDURE DE RUE 24 HEURES AVANT LA COLLECTE
(table, chaise, sofa, bureau, lit, toilette, évier, équipement sportif, tapis attaché, filtreur vidéo, etc.)
Liste plus exhaustive au www.riam.quebec

ATTENTION
Les résidus de construction ne sont pas admis à la collecte d'encombrants

Pour plus d'informations: www.riam.quebec



La MRC vous informe

Un nouveau service régional pour la protection des bandes riveraines

Les municipalités participantes se sont entendues pour la mise en place d'un service régional d'accompagnement et d'inspection des bandes riveraines à la MRC des Maskoutains. Le service concerne seulement la zone agricole. Les municipalités demeurent responsables de l'application de leurs règlements en zone blanche pour ce qui est de la bande riveraine.

Le conseiller en aménagement des rives a pour tâche de guider et d'informer les propriétaires à propos de la réglementation municipale qui découle de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (PPRLPI). De plus, il aide les personnes à bien cerner leurs responsabilités vis-à-vis la bande riveraine afin de développer des bonnes pratiques liées notamment à l'aménagement. Il peut donc cibler les problématiques, après une discussion avec la personne, et même procéder à une visite terrain en compagnie de celle-ci, s'il le juge nécessaire.

À titre d'exemples, il peut conseiller sur la végétalisation d'une bande riveraine non réglementaire, aider à comprendre ce que signifie la ligne des hautes eaux ou encore informer sur les nombreux services environnementaux et économiques que rend une bande riveraine diversifiée. Enfin, il assure une liaison avec les partenaires agronomiques et réfère aux ressources financières disponibles.

Pour sa part, l'inspecteur des rives est responsable de l'application de la réglementation municipale issue de la PPRLPI concernant la conformité des bandes riveraines pour la protection des rives. Sur

le terrain, il caractérise, évalue et inspecte la conformité des bandes riveraines. Pour ce faire, il détermine la ligne des hautes eaux et identifie ainsi la zone de protection. Il peut émettre des avis de non-conformité et par la suite des constats d'infraction. Il s'agit d'une excellente personne pour s'informer de la réglementation et ainsi connaître ses responsabilités vis-à-vis la bande riveraine, notamment lorsqu'une demande de permis auprès de la municipalité est requise. Finalement, l'inspecteur gère également les plaintes des citoyens.

Respecter sa bande riveraine offre des avantages environnementaux et cela garantit une tranquillité d'esprit.



Si vous avez des questions ou que vous voulez obtenir plus d'informations, vous pouvez contacter le conseiller à l'aménagement des rives au 450 774-3159.

Il est également possible de visiter le [site Internet de la MRC](#), à la section gestion du territoire.



TOU GO

En manque d'idées pour vous activer?

DOSSIER SPÉCIAL
Bouger dans sa ville

En avril, la MRC participera à la campagne TOUGO : Bouger dans sa ville.

Faites le plein de suggestions d'idées pour bouger, mieux manger et prendre soin de vous en nous suivant sur la page Facebook de la MRC.

En avril, pas question qu'on se défile!



La MRC vous informe

SERVICE D'ENSEMENCEMENT DE LA BANDE RIVERAINE CLÉS EN MAIN ET DISPONIBLE POUR VOUS !



Où : Dans un rayon de 60 km de Saint-Hyacinthe

Coûts : 80 \$/heure pour l'opérateur, le tracteur et le semoir

Le forfaitaire peut offrir ses services pour un travail de sol avec de petits équipements.

Nous travaillons avec le vivant et la météo, les résultats peuvent varier.

Pour participer, communiquez dès maintenant avec :

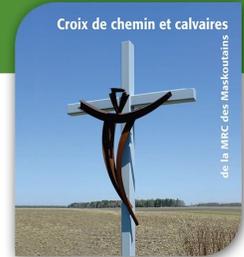
M. Mario Rivard, agr. COMAX : 450 261-7339

M^{me} Bénédicte Balard, géog. MRC des Maskoutains : 450 774-3156

Une collaboration de:



Financement offert pour des projets en *patrimoine*



Admissibles : municipalités, organismes sans but lucratif, coopératives, organismes à vocation culturelle ou reconnus par les villes ou municipalités du territoire de la MRC des Maskoutains.

Informations :

<https://www.mrcmaskoutains.qc.ca/appe-de-projets> ou
Robert Mayrand, chargé de projet en patrimoine à la MRC,
rmayrand@mrcmaskoutains.qc.ca au 450 774-5026.

→ **Date limite** pour déposer une demande
de soutien financier : **15 mai 2021**

Appel de projets rendu possible grâce à la contribution financière du Gouvernement du Québec.



VACCINATION COVID-19

La vaccination contre la Covid-19 est en cours.

Vous avez besoin de transport pour vous rendre au point de service?

La MRC offre le service de transport à toute la population du territoire.

Exceptionnellement, pour la vaccination contre la Covid-19, vous n'avez pas à être inscrit à nos services pour faire une réservation.
Toutefois, les frais de passage s'appliquent.



Informez-vous au 450 774-3170

@ infotransport@mrcmaskoutain.qc.ca

Pour réserver, composez le 450 774-3173.



Quand les jonquilles fleurissent, l'espoir s'épanouit

**Pour des informations ou
faire un don, visitez :**
action.cancer.ca





Prévention des incendies

Feux à ciel ouverts

Le nettoyage des terrains va bientôt débuter. Avant d'allumer, pensez-y deux fois plutôt qu'une ! Chaque printemps, à l'arrivée du beau temps, plusieurs d'entre vous nettoient leur terrain. Le Service régional de prévention des incendies de la MRC des Maskoutains vous rappelle que certains résidus peuvent être compostés ou réutilisés.

Saviez-vous que ?

- ⇒ Sur le territoire de la MRC, en 2019, les services de sécurité incendie sont intervenus à 52 reprises pour des feux d'herbe, de forêt et/ou pour un feu à ciel ouvert ou de débris.
- ⇒ En général, les gens ne portent pas suffisamment attention aux bourrasques de vent ou à la quantité de fumée qui peut se dégager des matériaux qui brûlent.
- ⇒ Dans les secteurs urbains de la majorité des municipalités de la MRC, dont Saint-Bernard-de-Michaudville, les feux doivent être faits dans un foyer.
- ⇒ Dans les secteurs ruraux, les feux peuvent être fait sans foyer, mais seulement selon certains critères dont l'obtention d'un permis de brûlage (sans frais).



Dans la majorité des municipalités, il y a un règlement de prévention incendie traitant des « Feux de brûlage ». Avant d'allumer un feu, prenez connaissance des conditions inscrites à ce règlement et dans le doute, contactez votre municipalité.

Le plus important :

- Ne perdez jamais de vue la zone qui brûle;
- Ayez toujours en votre possession du matériel vous permettant d'éteindre et/ou de contrôler ce qui brûle;
- N'allumez pas un incendie à proximité d'un bâtiment ou si le vent souffle en direction d'un bâtiment.

Nous vous souhaitons un printemps en toute sécurité!



Aucun drone extérieur aux opérations de la SOPFEU, n'est toléré

- Faire voler un drone est strictement interdit lors d'opération de la SOPFEU.
- La raison est fort simple, si un drone est aperçu dans le périmètre des opérations, toutes les opérations aériennes doivent être arrêtées, et ce, jusqu'au départ de l'aéronef ou de sa maîtrise.
- La réglementation aérienne canadienne concernant le vol libre stipule que les drones doivent être:
 - à au moins 9 km d'une zone de catastrophe, dont un incendie de forêt, sous peine d'une amende allant de 575\$ à 25 000\$.

Au printemps, plutôt que de brûler, optez pour la collecte de résidus verts



Première édition d'une opération nationale concertée sur les comportements imprudents

L'ensemble des services de police du Québec, en collaboration avec Contrôle routier Québec, intensifiera ses interventions du 9 au 15 avril 2021, dans le cadre de la première édition d'une opération nationale concertée visant les comportements imprudents.

En plus des interventions sur le réseau routier qui se tiendront sur l'ensemble du territoire québécois, une campagne de sensibilisation sera déployée sur les différentes plateformes des médias sociaux des organisations policières. Cette campagne vise à rappeler aux usagers de la route l'importance de respecter les lois en vigueur et d'adopter des comportements prudents en tout temps. C'est sous le thème « Être prudent dans ses déplacements, c'est gagnant! » que se déploiera cette nouvelle campagne.



Les comportements imprudents regroupent plusieurs gestes posés par les usagers de la route qui, en plus d'être irritants, contreviennent au Code de la sécurité routière et peuvent mettre en péril leur sécurité et celle des autres.

Témoin d'une infraction sur le réseau routier? Quelles sont vos options ?

La Sûreté du Québec rappelle aux usagers de la route qu'ils peuvent signaler aux policiers, toute infraction dont ils ont été témoins .

Il vous est sûrement déjà arrivé d'apercevoir un conducteur ayant une conduite erratique, faire un dépassement dangereux ou circuler à vive allure. Dans ce genre de situation, vous pouvez le dénoncer. Par contre, peu importe la nature de l'infraction, ne vous mettez jamais en danger, ne commettez jamais d'infraction dans le but de suivre ou d'obtenir des détails sur le véhicule délictueux.

Ce que vous devez observer;

- ⇒ Le maximum d'informations sur le véhicule; plaque d'immatriculation, marque, modèle, couleur.

Saviez-vous que...?

De 2017 à 2019, les comportements imprudents étaient présents dans :

- 49 % des collisions mortelles;
- 50 % des collisions avec blessés.

Il s'agit d'une augmentation, car ces proportions étaient de 35,7 % et de 41,7 % de 2006 à 2008.

Les comportements imprudents ou inadéquats qui sont le plus souvent rapportés dans les collisions sont :

- ⇒ Ne pas céder le passage
- ⇒ Passer sur un feu rouge
- ⇒ Ne pas faire un arrêt obligatoire
- ⇒ Suivre de trop près
- ⇒ Changer de voie
- ⇒ Empiéter du mauvais côté de la voie

Cette opération nationale concertée est organisée dans le cadre d'un partenariat entre l'Association des directeurs de police du Québec, la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal, la Société de l'assurance automobile Québec et Contrôle routier Québec.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le fil [Twitter](#) et la page [Facebook](#) de la Sûreté du Québec, de même que ceux des corps de police municipaux et de la [SAAQ](#).

- ⇒ La description du chauffeur; sexe, teint, âge, cheveux, signes distinctifs

- ⇒ L'endroit de l'infraction; nom ou numéro de la route, numéro civique ou borne kilométrique, l'heure de l'infraction, la direction prise par le véhicule fautif.

Toute information transmise à la Sûreté du Québec peut rester anonyme. Cependant, soyez conscient que si vous voulez qu'un policier donne un constat d'infraction ou procède à l'arrestation du contrevenant, il se peut que vous deviez vous impliquer puisque c'est vous le témoin. Cela vous amènera à rencontrer les policiers pour leur donner votre version des faits par écrit et dans certains cas être appelé à aller témoigner à la cour au besoin.



Préparation aux urgences

Que faire en cas de contamination ou pénurie d'eau potable

(source: <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/contamination-ou-penurie-eau-potable/>)

Même si l'eau est limpide, inodore et sans saveur particulière, elle peut présenter un risque pour la santé. Plusieurs éléments peuvent être à l'origine de la contamination ou d'une pénurie d'eau potable : bris ou gel d'aqueduc; sécheresse; inondation; présence de produits chimiques; parasites; cyanobactéries (algues bleu-vert).

Au Québec, les responsables des réseaux de distribution d'eau potable s'assurent de la qualité de l'eau. Régulièrement, ils prélèvent des échantillons d'eau afin de vérifier qu'elle respecte les normes en vigueur. Au besoin, ils apportent des correctifs.

Malgré tout, personne n'est à l'abri d'un cas de contamination ou de pénurie d'eau potable.

Que faire avant

Préparez une trousse d'urgence pour la maison.

Préparez un plan familial d'urgence.

Gardez toujours, à la maison, des réserves d'eau potable pour tous les membres de votre famille et vos animaux.

Votre réserve devrait contenir de l'eau potable pour au moins trois jours (72 heures) :

- six litres d'eau par personne pour la consommation;
- six litres d'eau supplémentaires pour la préparation des aliments et l'hygiène personnelle (ex. : se brosser les dents);
- de l'eau en quantité suffisante pour abreuver vos animaux de compagnie.

Ayez à votre disposition une réserve de contenants (ex. : bouteilles d'eau vides, cruches, chaudrons) pour recevoir de l'eau potable distribuée en vrac par votre municipalité. Ces contenants peuvent être usagés pourvu qu'ils soient propres, en bon état et n'aient jamais servi à l'entreposage de produits chimiques (ex. : détergents).

Prévoyez des contenants vides de grande capacité qui pourraient recueillir de l'eau non potable qui pourrait servir à diverses choses (ex. : pour la chasse d'eau d'une toilette).

Si vous êtes propriétaire d'un puits individuel, assurez-vous de la qualité de votre eau. Faites-la analyser régulièrement et désinfectez votre puits, au besoin.

Respectez **en tout temps** les avis d'ébullition ou de non-consommation de l'eau émis par la Municipalité.

Que faire pendant

Les écoles, les entreprises, les commerces et les institutions doivent fermer les fontaines à eau. Ils doivent aussi aviser leur clientèle et les visiteurs que l'eau est impropre à la consommation.

Les exploitants d'établissement alimentaire doivent adopter des mesures de précautions particulières.

L'employeur a l'obligation de rendre accessible l'eau potable à tous les membres de son personnel.

Respectez les indications émises dans les avis publics de la Municipalité: ébullition, non-consommation ou non-utilisation.

Que faire après

Le responsable du réseau de distribution lève l'avis d'ébullition ou de non-consommation quand les résultats d'analyse montrent que l'eau :

- est redevenue conforme aux normes;
- ne représente plus un risque pour la santé des utilisateurs.

Dès qu'un avis est levé :

- Ouvrez tous les robinets d'eau froide et laissez couler l'eau pendant quelques minutes avant de l'utiliser, afin de permettre la vidange complète de la tuyauterie. Suivez la même procédure pour les fontaines à boire et les abreuvoirs;
- Videz, lavez et désinfectez les machines à glace;
- Videz les robinets extérieurs et les boyaux d'arrosage;
- Si vous disposez d'un système de traitement de l'eau, référez-vous aux recommandations du fabricant pour effectuer l'entretien requis.

Il n'est pas cependant nécessaire de vider le réservoir à eau chaude.



La rotation de culture... importante ou pas?

La rotation de culture de votre potager consiste à alterner des cultures différentes sur la même section de votre potager. Si une maladie ou un insecte attaque une famille de légumes par exemple les légumes fruits (tomates, piments, etc.), cette même maladie ou ce même insecte risque fortement de réinfecter les légumes de cette famille les années subséquentes s'ils sont plantés dans la même parcelle de votre potager l'année suivante.

La rotation de culture vous offre un moyen naturel d'éviter cette situation. Elle consiste simplement à planter dans cette partie du potager, dans les années subséquentes des légumes d'autres familles (idéalement sur 4 ans). Ainsi, vous éviterez beaucoup de problèmes en brisant le cycle des insectes, maladies et mauvaises herbes.

Si vous cultivez en pot, il est nécessaire de désinfecter vos pots avant de replanter l'année suivante.

Les catégories de légumes :

1. Légumineuses ou légumes graines : pois, fèves, haricots, etc. (apporte de l'azote au sol)

2. Légumes feuilles : salade, épinards, chou (profiterons de l'azote des légumineuses)

3. Légumes racines : carottes, betteraves, navets, etc. (décompacte le sol)

4. Légumes fruits : tomates, concombres, courges, melons, poivrons, piments, aubergines, etc.

En suivant cet ordre, vous améliorerez la culture suivante et limiterez naturellement la propagation de maladies, d'insectes et de mauvaises herbes dans votre potager et limiterez l'épuisement du sol.

Christine Poulin

DTA, propriétaire du
Centre jardin des Patriotes
3053, chemin des Patriotes
Saint-Ours
centredesjardinsdespatriotes.com



Cercle des fermières de St-Ours

Les Cercles de Fermières du Québec accueillent les femmes (à partir de 14 ans) et de tous les milieux. Vous avez à cœur de transmettre, préserver ou découvrir notre patrimoine artisanal? Vous êtes les bienvenues !

Pour les membres actuelles, il est maintenant le temps de penser à renouveler votre carte de membres pour l'année 2021-2022. Les renseignements concernant la procédure à suivre vous seront transmis par courriel.

Aussi longtemps que les rassemblements seront exclus, aucune activité ne sera offerte en présentiel. Les ateliers virtuels de tricot et crochet Zoom sont toujours offerts chaque semaine, le mercredi à 14 h et le jeudi à 18 h 30.

Une nouvelle édition de notre journal virtuel *L'Hestia* sera disponible bientôt. Vous êtes invitées à partager vos histoires, photos et à nous faire parvenir vos chroniques à l'adresse cour-

riel du Cercle de Fermières St-Ours. Le journal, c'est l'affaire de toutes!

Prochaine réunion régulière: le mardi 11 mai 2021 à 19 h à la Salle FADOQ du Centre paroissial Léo-Cloutier (2636 rue Immaculée Conception, Saint-Ours). Un courriel vous sera envoyé la semaine précédente si la réunion est annulée.

Abonnement annuel : 30\$ incluant le magazine des CFQ *l'Actuelle* (5 numéros) et divers rabais chez certains marchands.

Pour en connaître davantage sur les CFQ : <http://cfq.qc.ca>

Contactez-nous pour plus d'informations

Diane Noël, présidente : 450-846-4080 ou Marie-Andrée Dupuis,
resp. des communications : 514-894-0421

Courriel : cercledefemieres.stours@gmail.com

Professions en construction

Dans le cadre de mes rendez-vous en information scolaire et professionnelle, je rencontre régulièrement des citoyens qui souhaitent avoir des informations sur les métiers de la construction et sur le cheminement pour pouvoir les pratiquer.

Lorsqu'on y pense, l'industrie de la construction est omniprésente et essentielle à notre quotidien. Que ce soit pour la construction d'une résidence familiale, d'une école ou d'une autoroute, tous les corps de métier sont mis à contribution. Il existe plus d'une trentaine de métiers liés à la construction au Québec. Différentes voies d'accès peuvent donc être privilégiées selon le métier qui intéresse la personne qui a un choix à faire.

La formation professionnelle (DEP)

Une formation professionnelle est nécessaire pour être qualifié à exercer certains métiers. L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe (EPSH) du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH) offre certaines de ces formations : charpenterie-menuiserie, plomberie-chauffage, électricité, briquetage-maçonnerie, dessin de bâtiment et plâtrage. Évidemment, toutes les professions en construction ne sont pas enseignées à Saint-Hyacinthe; plusieurs autres métiers peuvent être appris ailleurs au Québec.

Test de développement général (TDG)

Comme je l'ai mentionné en introduction, une personne peut prendre différents chemins pour obtenir les préalables lui permettant d'entreprendre des études professionnelles. L'une de ces options est de réussir le test de développement général (TDG). Ce test sert à mesurer les compétences générales nécessaires pour évoluer et réussir adéquatement en formation professionnelle. Selon la formation choisie, ce test doit être jumelé à une qualification de niveau secondaire en français ou en mathématique pour être accepté comme préalable à l'admission aux études professionnelles. N'hésitez pas à communiquer avec moi afin de connaître les préalables scolaires exigés pour la formation qui vous intéresse; chacune a ses particularités. Je pourrai également vous renseigner davantage sur le TDG, offert à Saint-Hyacinthe gratuitement.

Les professions en construction sont des emplois d'avenir. Ce secteur est très animé et les chantiers ont besoin de main-d'œuvre qualifiée.

Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca
450 773-8401, poste 6731



Audrey Gatineau Pro

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe

Québec 



Clinique d'impôt

Encore cette année, le Centre de Bénévolat s'associe au Service d'aide en impôt - Programme des bénévoles, afin d'offrir gratuitement la préparation et la transmission des rapports d'impôts.

Cette clinique est dédiée à tous ceux qui n'ont pas les ressources financières nécessaires pour confier cette tâche à des professionnels. Les contribuables à faible revenu, travailleur ou non, et dont la situation fiscale est simple, peuvent se prévaloir des services offerts à la Clinique.

Durant les mois de mars et avril prochains, le Centre de Bénévolat tiendra donc gratuitement des séances de préparations de

déclarations de revenus.

Sur rendez-vous, vous serez invité à vous rendre au local de la Clinique d'impôt afin d'y apporter l'ensemble de vos relevés et documents. Un bénévole vous recevra et complétera avec vous la fiche de renseignements personnels. Vos documents seront par la suite transmis à des bénévoles expérimentés qui produiront les déclarations.

Téléphonez dès maintenant pour prendre un rendez-vous

N'hésitez pas à nous contacter afin de valider votre admissibilité et obtenir un rendez-vous: 450 773-4966, poste 30.

Cohabitation harmonieuse de la zone agricole en Montérégie

L'eau



L'eau est essentielle à la vie et indispensable à l'agriculture. Acteurs de premier plan, les producteurs agricoles mettent donc en place des techniques pour limiter le gaspillage et l'impact de leurs activités. L'UPA de la Montérégie, 13 MRC et l'agglomération de Longueuil souhaitent informer la population sur les efforts qui sont prodigués par les agriculteurs afin de protéger cette ressource. Cette initiative est issue de la campagne de sensibilisation à la cohabitation harmonieuse en zone agricole qui a été lancée grâce au soutien financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Le thème de l'eau

Utilisatrices d'eau, les entreprises agricoles développent des pratiques respectueuses de cette ressource essentielle, par exemple en arrosant au pied des plants ou en utilisant des systèmes d'irrigation performants. La préservation de l'apport en

eau est essentielle pour l'avenir des activités agricoles. La protection des milieux aquatiques est également une priorité pour les agricultrices et les agriculteurs. Une attention particulière est portée à l'érosion.

Pour éviter que l'eau qui ruisselle dans le champ entraîne avec elle des parties de terre, des pratiques sont adoptées pour assurer l'infiltration de l'eau dans le sol. On retrouve notamment des plantations entre le champ et le cours d'eau. Appelées bandes riveraines, ces portions de terrain non cultivées et cédées par les fermes jouent un rôle important contre l'érosion, en plus de former une zone tampon entre le champ et le plan d'eau.

De leur côté, toutes les productions d'élevage se sont dotées d'installations septiques industrielles, à la fine pointe de la technologie, pour maîtriser la gestion des engrais naturels. Finalement, des alternatives durables de lutte intégrée comme l'utilisation des prédateurs naturels des insectes diminuent considérablement l'utilisation des engrais et des pesticides.

En milieu agricole, des mesures d'atténuation efficaces sont prises par les agricultrices et les agriculteurs pour assurer une agriculture durable, de concert avec les politiques gouvernementales mises en place pour la protection, la restauration et le nettoyage des cours d'eau et des fossés drainants.



défi 01

Diminuer les rejets toxiques dans l'eau: **J'AGIS AUJOURD'HUI!**

Où se trouvent les **produits toxiques** dans notre maison?

Certains produits d'usage quotidien (nettoyant, détergent, parfum, crème à raser, savon, shampoing, pâte à dent, etc.) **contiennent des substances toxiques qui ont des effets néfastes sur notre santé et sur l'environnement aquatique.**



Laurethsulfate de sodium

Persistant dans l'eau, cancérigène et nuisible pour le développement des organismes.



Parfums et fragrances

Souvent composés d'un mélange complexe d'ingrédients toxiques, les fabricants ne sont pas dans l'obligation de les divulguer.



Phtalates

Perturbateur endocrinien ayant des effets négatifs chez les humains et les espèces animales.



Triclosan

Bioaccumulable et persistant dans l'environnement, il nuit aux bactéries essentielles aux écosystèmes.



Parabène

Associé à une augmentation des cancers du sein, il peut aussi perturber les systèmes endocriniens des espèces aquatiques.

trajet des eaux usées

voTRE MAISON



Station d'épuration



nos rivières



Selon Scott McKay (2020), spécialiste de l'eau et des sciences de l'environnement, nos eaux usées contiennent des « contaminants d'intérêt émergent » composés de près de **20 000 molécules différentes qui ne sont contrôlées par aucune norme établie.**

Ces derniers peuvent présenter une menace potentielle pour l'environnement ou la santé humaine.



réseau femmes environnement

Comment diminuer nos rejets toxiques dans l'eau ?

Vérifiez la présence d'ingrédients à éviter dans vos produits

Utilisez moins de produits différents

Favorisez des produits avec peu d'ingrédients

Faites vos propres produits

Achetez des produits sans parfum ou pour peau sensibles

Achetez des produits homologués :



Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :
This project was undertaken with the financial support of:



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada



Nos annonceurs



VOS PHARMACIENS SONT LÀ POUR VOUS. CONSULTEZ-LES POUR :

- Vaccination
- Surveillance et suivi du traitement médicamenteux
- Mesure de la glycémie, tension artérielle et RNI
- Gestion de la médication sous forme de piluliers
- Transfert d'ordonnances provenant d'une autre pharmacie*

**Vous avez des questions sur vos médicaments et votre santé ?
Venez nous rencontrer.**

**Votre santé est notre priorité.
On est là pour vous.**

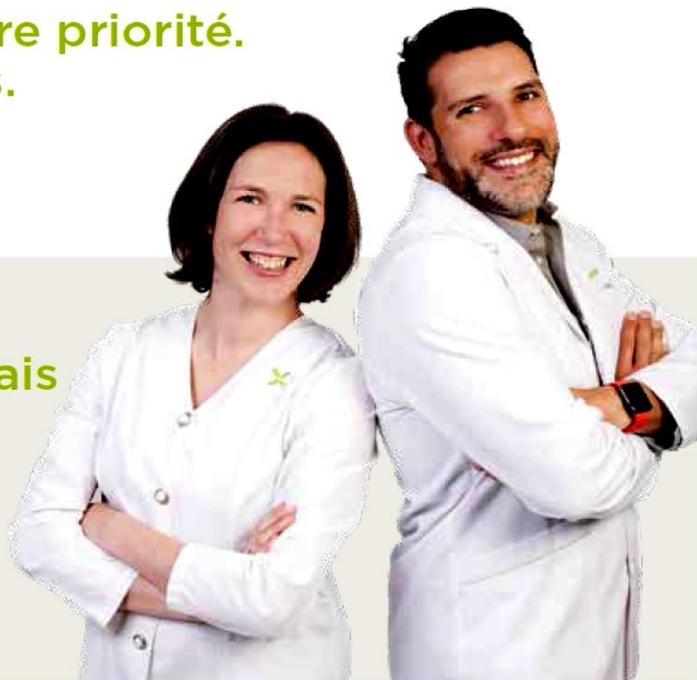
* Certaines conditions s'appliquent.

Caroline Désilets et Philippe Desmarais

688, ch. Des Patriotes
St-Denis-Richelieu
450 787 2077

HEURE D'OUVERTURE :

Lundi au vendredi : 9 h à 20 h
Samedi : 10 h à 17 h



Pharmaciens-propriétaires affiliés à



Les pharmaciens exerçant à cette pharmacie sont seuls responsables des services pharmaceutiques rendus.



Nos annonceurs



JEAN-BERNARD ÉMOND Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi, bureau 100
Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7
450 742-3781

jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca
jeanbernardemond.com



La Clé sur la Porte est une maison d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants.

**Contactez-nous en tout temps :
450-774-1843, gratuit et confidentiel.**

JOËLLE LALLIER *acupuncteure*



Traitement par aiguilles ou laser
Aiguilles stériles à usage unique
Massage thérapeutique chinois

Saint-Denis-sur-Richelieu
514.961.9984

Membre de l'Ordre des acupuncteurs du Québec



450 773-8888
www.action-emploi.ca



Santé et Services sociaux
Québec

Carole Guévin
Travailleuse de milieu dans votre communauté.
450 418-7009 poste 2912
cguevin@itmav.com



Nos annonceurs

.....
Tout
POUR VOUS,
près de
chez vous!
.....



ÉPICERIE | BOUCHERIE | BUFFET | PRÊT À MANGER | ESSENCE | AGENCE SAQ



Grande variété
de **bières importées**
et **québécoises** à
des prix compétitifs!



.....
TOUS LES DIMANCHES - FÈVES AU LARD MAISON, PAINS CHAUDS, BEIGNES AU SIROP

É P I C E R I E

Arpin & Fils

• LES MARCHÉS •

Tradition

Julie Arpin et Stéphane Lantelgne, propriétaires

Heures d'ouverture :

En semaine : de 7 h à 21h

Samedi et dimanche : de 8 h à 21h

2471, chemin des Patriotes
Saint-Ours 450 785-2308





Nos annonceurs

Jumelez et épargnez!

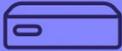
Épargnez GROS en jumelant vos services Cooptel!
Voici certaines de nos options disponibles:



Internet illimité



1 000 minutes interurbaines



Décodeur enregistreur HD avec tous nos forfaits télé



Vitesse Internet 1 Gig

**N'attendez plus,
appelez-nous!**



**Cooptel, LA fibre optique
à la maison aux couleurs
de la coopération!**

Cooptel Explorer
l'inattendu

1 888 532-COOP (2667) cooptel.ca



Nos annonceurs

Expression Style

Mélanie Bouckin

Du mardi au samedi
sur rendez-vous 450.792.3827
Bienvenue à tous!



ÉLECTRICITÉ BRYAN JACQUES INC.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL & AGRICOLE

450 792-2447

electricite@bryanjacques.com

www.bryanjacques.com



RBQ: 5686-0406-01



RBQ 5590 7448 01

(450)792-3551

www.excavationjd.com
info@excavationjd.com

Excavation en tout genre
Installation septique écologique
Raccordement d'égout
Fondation
Drain français
Réparation de fissures de béton
Terrassement / Transport



792-5113

Ecoflo®

BIONEST
Intégrité à l'environnement

PASSION BEAUTÉ

Coiffure
Maquillage Chantal Lacroix par Misencil
Misencil
Bijoux Cristal Swarovski Crysta Luna
Tatouage professionnel



FRÉDÉRIQUE
POULIN RIOPEL

misencil

450-792-2220

garage-morin.com
T. 450 792-2221 • F. 450 792-2225
355, rue Principale
Saint-Bernard-de-Michaudville
(Québec) J0H 1C0

Sylvain Gaudette Président
sylvain.gaudette@garage-morin.com
Cell.: 450 779-2393



GARAGE MORIN ET FRÈRES INC.

TRANSMISSION • DIFFÉRENTIEL • ALIGNEMENT • CLIMATISATION • ÉLECTRONIQUE



Réal Bonin
Propriétaire

Rénov'a'Neuf

Entrepreneur Général, Résidentiel, Commercial
Rénovation intérieur-extérieur, installation porte-fenêtre
Revêtement extérieur-toiture
895 claing
St-Bernard (Québec) J0H 1C0
Tél: 450-792-2087

Licence R.B.Q 2794-4784-27

Entreprise
S. Gaudette



RBQ : 8351-0982-26

Sylvain Gaudette

Entrepreneur Électricien

450 792-2392

info@sgaudette.com • sgaudette.com

401, 4^e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0

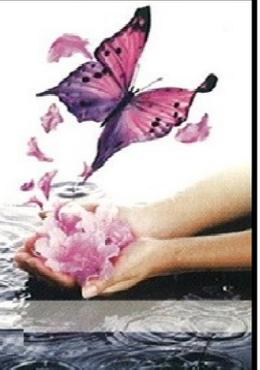
Clinique de Massothérapie Véronique Corbeil

Un petit quelque chose pour vous détendre...

Massage suédois, thérapeutique, détente
femme enceinte et bébé
Drainage lymphatique
Exfoliation corporelle et autres soins
Certificats- cadeaux disponibles

450-792-3090

cliniquemassov.c@gmail.com





Nos annonceurs

Massothérapie
Chantal Desmarteau

Massage suédois détente, Massage thérapeutique
Femme enceinte et enfant, Deep tissue massage

chantal.desmarteau@icloud.com
450-779-5702
Membre F.Q.M

645 5e rang
St-Bernard-de-Michaudville J0H 1C0

Maçonnerie
MICHAUDVILLE
inc.

Éric Berthiaume
Propriétaire

Cellulaire **450.278.5734**
FAX **450.792.3043**

Maçonnerie générale

Pose de . briques
. pierres
. blocs
. cheminée
. plâtrage

Réparation de tout genre

ESTIMATION GRATUITE
R.B.Q. : 8319-0843-34

 **Groupe**
Voyages Québec

Edith Jalbert
Conseillère & organisatrice en voyages de groupes

Courriel : edith@edithjalbert.com
Facebook : [Escapades Edith Jalbert](https://www.facebook.com/escapadesedithjalbert)
Cellulaire : 514-970-3160





PENSION ET TOILETTAGE
PEE-WEE & FRÈRES

34 Rang Fleury
St-Bernard-de-Michaudville
Québec J0H 1C0
514 377-7336

MAÎTRE
Cochon

Alexandre Coupal

450.792.2003 bur
450.278.2003 cell
alex@maitrecochon.com

maitrecochon.com

105, rang Fleury
St-Bernard-de-Michaudville
QC J0H 1C0

Garderie privée en
milieu familial

Les loulous du Boisé

41 rue du Boisé
St-Louis J0G 1K0

Milissa Beaumier
450-788-3865



milissabeaumier@hotmail.com



ÉBÉNISTERIE
S. Forcier

Armoires de cuisine • Salles de bain • Meubles sur mesure

Serge Forcier, prop.
381, rue Lamoureux
Saint-Bernard QC J0H 1C0

Tél. : 450 792-3307
Fax. : 450 792-3314

Affûtage MC Morin inc.

Spécialité : Alimentation
Industrielle, Commerciale
& Résidentielle

Tél. : 450-788-3222
Fax : 450-788-3112
amc.morin@hotmail.com
www.affutagememorin.ca

Michaël Morin
542, Rue Principale
Saint-Louis, QC, J0G 1K0



Nos annonceurs

Villa DES **Berges**
UN SITE ENCHANTEUR

RÉSIDENCE PRIVÉE AVEC SOINS POUR AÎNÉS
Située sur les Rives du Richelieu

- 34 Studios avec salle de bain complète
- Clientèle en perte d'autonomie, avec déficits cognitifs et Alzheimer
- Convalescence, court séjour et répit
- Plusieurs services sur place

Julie Laberge, Directrice
450.402.0530
514.297.2730

villadesberges@videotron.ca
3252 ch. des Patriotes, St-Ours

Dentura
Clinique de denturologie

St-Denis-sur-Richelieu
620, ch. Des Patriotes, bur. 102
J0H 1K0
450-787-2720 (sur rendez-vous)

info@cliniquedenturodentura.ca
www.cliniquedenturodentura.ca

Jacques Grondin, d.d.
Denturologiste

- Fabrication de prothèses dentaires complètes, partielles et sur implants
- Service à domicile, en résidence ou en CHSLD

**Consultation et nettoyage
Sans frais**

Pharmacie Caroline Désilets et Philippe Desmarais Pharmaciens Inc.

688, Chemin des Patriotes
Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec) J0H 1K0

T 450 787-2077
F 450 787-4115
Texto : 514 915-7688
Sans frais : 1 866-666-2077
desiletsdesmarais@gmail.com

Lun. au vend. : 9h à 20h
Samedi : 10h à 17h
Dimanche : Fermé

SERVICE DE LIVRAISON

membre affilié à **Proxim**

Me Marie-Hélène Archambault
Notaire et Conseiller juridique

395, route 137
Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec)
J0H 1K0

Tél.: (450) 787-3133
Téloc.: (450) 787-2765
marchambault@notarius.net

Profitez gratuitement de notre service de livraison dans votre secteur

Plusieurs produits disponibles :

- Équipements de protection individuelle (EPI) : masques lavables et jetables, visières, gants
- Médicaments d'ordonnance et en vente libre

Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca

Accès-pharma
chez Walmart

LES PETROLES O. ARCHAMBAULT & FILS inc.

39A, rang Amyot Est
Saint-Denis-sur-Richelieu, QC J0H 1K0
www.petrolesarchambault.com

Téléphone: 450 787-2370
Saint-Hyacinthe: 450 771-4328
Sans frais: 1 877 787-2370

Prêt d'équipement disponible • Essence • Diesel • Mazout



Services à la communauté

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-BERNARD

Coordonnateur en loisir 450 792-3190 option 4

Heures d'ouverture de la bibliothèque (ouverture partielle)

Mardi: fermé pour une période indéterminée

Jeu de 9 h 00 à 12 h00, de 13 h 00 à 16 h 30 et de 18 h 30 à 20 h 00

Site web: mabibliotheque.ca/bernard



Bibliothèque de St-Bernard de Michaudville



Accès internet gratuit sans fil



O.T.J. ST-BERNARD INC. (LOISIRS)

Marc-Olivier Bouclin, président 450 230-5921

Coordonnateur en loisirs 450 792-3190 option 4

Présent pour les loisirs les mardis et jeudis

Pavillon des loisirs 450 792-3190 option 5

Festival de musique traditionnelle www.chantezvous.com



OTJ St-Bernard inc



Chantez-vous bien chez nous



La campagne en blues



À l'Halloween on rock au village



F.A.D.O.Q. RICHELIEU-YAMASKA – CLUB ST-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

Robert Perreault, président 450 792-2270



ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS

Pour renseignements :

Immeuble Saint-Jude 450 773-0260



École aux Quatre-Vents



CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE

Pour renseignements 450-773-8401

Site web: www.csssh.gouv.qc.ca

Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe



En raison des développements liés au coronavirus (COVID-19), l'horaire peut être modifié sans préavis. Pour savoir si votre centre de services est ouvert, consultez le site web.

Téléphone : 450 768-3030 ou 1 866 643-3030

Site web: notrecaisse.com

Horaires de nos centres de services	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeu de	Vendredi	Samedi
Siège social 1697, rue Girouard Ouest, St-Hyacinthe	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 20 h	10 h à 15 h	
Les Salines 3050, boul. Laframboise, St-Hyacinthe	9 h à 17 h	9 h à 17 h	9 h à 20 h	9 h à 20 h	9 h à 17 h	9 h à 15 h
Douville 5565-2, boul. Laurier Ouest, St-Hyacinthe	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 20 h	10 h à 15 h	
Maska 1410, boul. Casavant Est, St-Hyacinthe	9 h à 17 h	9 h à 17 h	9 h à 20 h	9 h à 20 h	9 h à 17 h	
Saint-Denis-sur-Richelieu 129, rue Yamaska	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 19 h	10 h à 15 h	
Saint-Jude 1190, rue Saint-Édouard			FERMÉ, GUICHET SEULEMENT			
Sainte-Madeleine 1040, rue Saint-Simon	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 19 h	10 h à 15 h	
Sainte-Damase 111, rue Principale	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 19 h	10 h à 15 h	



Services à la communauté

COMPTOIR FAMILIAL DE ST-BERNARD (friperie)

Suzanne Perreault

579-443-2010

Heures d'ouverture du comptoir

Sur rendez-vous seulement, contactez la responsable
Boîte de dépôt sur le parvis de l'église (vêtements et objets en bon état seulement)



FABRIQUE ST-BERNARD

Presbytère à Saint-Jude

450 792-3943

Location de salle (Micheline Perreault)

450 792-3792

Horaire des messes*

Dimanche 10 h 30 à St-Barnabé 1^{er} Saint-Bernard 2^e St-Jude 3^e - 4^e - 5^e dimanche

Mercredi 9 h 30 à Saint-Jude



*En raison des mesures sanitaires, il n'y aura aucune messe jusqu'à la levée de l'interdiction des rassemblements.

BUREAU DE POSTE

Claude Perreault

450 792-3266

Heures d'ouverture du bureau de poste

Lundi, mardi, mercredi et vendredi 9 h 00 à 11 h 30 et de 16 h 00 à 17 h 30

Jeudi 9 h 00 à 11 h 30 et de 17 h 30 à 19 h 00



DÉPUTÉ PROVINCIAL (COMTÉ DE RICHELIEU)

Jean-Bernard Émond

450 742-3781

50, rue du Roi, bureau 100, Sorel-Tracy, J3P 4M7



DÉPUTÉ FÉDÉRAL (COMTÉ DE SAINT-HYACINTHE — BAGOT)

Simon-Pierre Savard-Tremblay

450 771-0505

2110, rue Bachand, bureau 108, Saint-Hyacinthe, J2S 8B6



C.L.S.C. DES MASKOUTAINS

Point de chute à St-Jude
Info-santé CLSC

450 768-1200
8-1-1



Heures d'ouverture du point de chute à Saint-Jude (sur rendez-vous)

Mercredi 8 h 00 à 12 h 00 (Infirmier-ère sur place, service de prise de sang et autres)

Tous les organismes qui souhaitent faire publier un communiqué à l'intérieur du journal municipal doivent le transmettre avant le 25 du mois précédent par courriel à : secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca. Les articles reçus après cette date seront publiés le mois suivant. Merci !

URGENCES



SECOURS

Pompiers

Police

Ambulance

9-1-1

SERVICE D'URGENCE DE SAINT-HYACINTHE

Sûreté du Québec 9-1-1 ou 450 310-4141
Hôpital Honoré Mercier de Saint-Hyacinthe 450 771-3333

SERVICE D'URGENCE DE SOREL

Ambulance Richelieu Inc. 911 ou 450 742-9441 ou 450 742-9443
Hôpital Hôtel-Dieu de Sorel 450 746-6000



MEMBRES DU CONSEIL

Mme Francine Morin, mairesse 450 792-5727
M. Mario Jussaume, conseiller 450 792-3221
Mme Vanessa Lemoine, conseillère 450 223-0509
M. Jean-Paul Chandonnet, conseiller 450 792-3452
Mme Isabelle Hébert, conseillère 450 792-2499
Mme Emmanuelle Bagg, conseillère 450 792-2441
M. Guy Robert, conseiller 450 223-4876



ASSEMBLÉE DU CONSEIL

Le premier lundi du mois à 20 heures au 390, rue Principale

BUREAU MUNICIPAL

Mme Émilie Petitclerc, directrice générale 450 792-3190 option 3
Courriel: dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca
Mme Sylvie Chaput, secrétaire-trésorière adjointe 450 792-3190 option 2
Courriel: munstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca
Mme Geneviève Bureau, adjointe administrative 450 792-3190 option 1
Courriel: secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca
Site Web: saintbernarddemichaudville.qc.ca Télécopieur : 450 792-3591



HEURES DU BUREAU

Lundi au Jeudi 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 (sur rendez-vous jusqu'à nouvel ordre)



ÉMISSION DES PERMIS

M. Alexandre Thibault, inspecteur en bâtiment 450 792-3190 option 1
Mercredi : 8 h à 12 h (sur rendez-vous seulement puisqu'il est en télétravail)
Courriel : inspecteurstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca



VOIRIE - COURS D'EAU

M. Jean Léveillé, inspecteur municipal 450 230-3494



RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

450 792-2001



RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350



SPAD (CONTRÔLE ANIMALIER)

1-855-472-5700



AUTRES SERVICES

Évaluation foncière 450 774-3143
Transport adapté 450 774-8810
Transport collectif 450 774-3173